ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le but de ce document est de présenter au Conseil d'administration un ordre du jour de consentement aux fins d'approbation. Veuillez vous reporter à la section relative au contexte pour clarifier la signification et le but d'un « agenda de consentement ».

2. DÉCISIONS À L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

BOD/2016/12-XX—Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 14-15 juin 2016 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil d'administration à Oslo, Norvège, les 14-15 juin 2016 (BOD/2016/12 DOC 02 Annexe 1).

BOD/2016/12-XX—Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2016 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion par audioconférence du Conseil d'administration à Oslo, Norvège, le 18 octobre 2016 (BOD/2016/12 DOC 02 Annexe 2).

3. CONTEXTE

3.1 Un ordre du jour de consentement est une réunion dans laquelle tous les éléments de routine et de décision non-controversés, ne nécessitant pas de délibération et ayant généralement atteint un consensus, sont rassemblés en seul un ordre du jour sans besoin de discussion. Toutes les décisions rassemblées dans l'ordre du jour de consentement sont adoptées à une seule voix. Le Conseil dispose ainsi de davantage de temps pour se concentrer sur les questions stratégiques qui exigent des délibérations.

3.2 Si un membre du Conseil estime qu'un point précis de l'ordre du jour de consentement mérite d'être débattu avant décision, il peut en faire part avant la réunion ou bien au moment où l'ordre du jour de consentement est présenté pour examen par la Présidente. Ce point précis est alors retiré de l'ordre du jour de consentement pour délibération et décision à un stade ultérieur de la réunion.

3.3 Lors de cette réunion, les points suivants font partie de l'ordre du jour de consentement :

- **Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 14-15 juin 2016 (Annexe 1).** Le résumé de la précédente réunion en présentiel du Conseil a été transmis au Conseil en août et aucun commentaire n'a été reçu.
- **Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2016 (Annexe 2)**.

4. PRIÈRE DE CONTACTER : Padraig Power (ppower@globalpartnership.org) pour toute information complémentaire.

5. ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 14-15 juin 2016 (page 3)

Annexe 2 : Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2016. (page 42)

ANNEXE 1

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 14 et 15 JUIN 2016 OSLO (NORVÈGE)

INTRODUCTION

Il est possible de consulter l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). La liste des participants à la réunion figure à l'annexe 1.

Le présent compte rendu résume les questions débattues et les décisions prises.

MARDI 14 JUIN 2016

La présidente du Conseil, Julia Gillard, ouvre la séance à 8 h 40.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

1.1 La présidente du Conseil souhaite la bienvenue aux participants, remercie le gouvernement norvégien d'accueillir la réunion et exprime sa reconnaissance pour tout le travail qu'il réalise en faveur de l'éducation. Elle annonce que Mme Tone Skogen, Secrétaire d'État au ministère norvégien des Affaires étrangères, prononcera une allocution d'ouverture dans la matinée. La présidente du Conseil remercie le personnel du Secrétariat de l'énorme travail accompli pour préparer la réunion.

Objectifs et résultats de la réunion

1.2 La présidente du Conseil remarque que l'ordre du jour a été revu pour supprimer, à la demande de membres du Conseil, plusieurs points de l'ordre du jour par consentement incluant entre autres les questions suivantes : l'allocation des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) du premier cycle de 2016, le projet de révision de l'ESPIG du Burundi, les normes minimales applicables aux Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) et les procédures de règlement des différends. Ces sujets avaient été inclus dans l'ordre du jour pour examen et décision au dernier jour de la réunion.

Approbation de l'ordre du jour par consentement (BOD/2015/12 DOC 02)

1.3 La présidente du Conseil passe en revue les points de l'ordre du jour par consentement et demande si quiconque souhaite formuler d'ultimes objections. Aucune objection n'étant soulevée, elle déclare l'ordre du jour approuvé.

1.4 Les décisions suivantes ont été approuvées :

BOD/2016/06-01—Rapport de la réunion du Conseil 09-10 Décembre 2015 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil du 9-10 2015 (BOD/2016/06 DOC 03).

BOD/2016/06-02—<u>Rapport de la réunion du Conseil 9 mars 2016</u> : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil par audioconférence du 9 mars 2016 (BOD/2016/06 DOC 04).

BOD/2016/06-03—<u>Budget de l'administrateur</u> : Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs de 399 000 dollars pour services fiduciaires rendus du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

BOD/2016/06-04—<u>Accord sur les procédures financières</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les modifications proposées à l'accord type sur les procédures financières telles qu'elles sont présentées à la pièce jointe 1 du document BOD/2016/06-DOC 10, et demande que l'administrateur et tous les agents partenaires procèdent le plus rapidement possible à la mise à jour de leurs accords respectifs.
2. Demande aux contributeurs au Fonds du GPE qui souhaitent procéder à un examen ou à une vérification des activités financées à l'aide du Fonds du GPE de faire tout en leur possible pour planifier, coordonner et réaliser ces examens ou vérification de manière à limiter la charge de travail des agents partenaires.
3. Délègue au Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances (GERF) le pouvoir d'approuver tous les changements apportés à l'accord type sur les procédures financières qui ont des répercussions sur les droits des contributeurs, à condition que :
 a) Le Conseil d'administration reçoive deux semaines à l'avance le texte des changements proposés.
 b) Aucun membre ou membre suppléant du Conseil n'ait réclamé un examen officiel des changements proposés par le Conseil d'administration avant la réunion du GERF ;
 c) L'administrateur ait été consulté et qu'il ait approuvé les changements proposés.
4. Délègue au Secrétariat le pouvoir d'approuver tout autre changement à l'accord type, à condition que l'administrateur ait été consulté et qu'il ait approuvé ces changements.

1.5 La présidente du Conseil demande que soit insérée dans le compte rendu de la réunion du Conseil la déclaration que la représentante de l'UNICEF au Conseil avait faite la veille, durant la retraite du Conseil, au sujet de la révision de l'Accord sur les procédures financières (FPA). Dans sa déclaration, la représentante avait indiqué que son organisation n'était pas opposée à la révision proposée et se réjouissait de la poursuite des engagements et des contributions financières au profit du GPE tout en reconnaissant que la version révisée du FPA avait facilité la réception de fonds de la Commission européenne par le GPE. Elle a toutefois exprimé sa préoccupation au sujet des droits d'accès des bailleurs de fonds dans l'optique des répercussions plus larges sur les fonds fiduciaires multidonateurs. L'UNICEF suivra la mise en œuvre de la nouvelle clause du FPA et attirera l'attention de la Commission européenne et du Secrétariat sur tout alourdissement indu de la charge supportée par les agents partenaires et les pays.

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (BOD/2016/06 DOC 11)

2.1 La directrice générale, Alice Albright, introduit sa présentation et remarque que le GPE a conclu plus de 18 mois de travaux stratégiques et que l'attention se polarise maintenant sur la mise en œuvre. Sa présentation porte avant tout sur la situation actuelle du GPE, mais examine aussi l'avenir pour définir des priorités.

2.2 La directrice générale souligne que le GPE est devenu un partenariat solide et florissant, qui a évolué tant du point de vue de sa taille que de son influence et de son envergure, tout en

accomplissant des progrès réguliers dans ses activités de base. Le GPE procède maintenant à un changement de vitesse pour passer de la conception à la mise en œuvre du programme de réformes. Le grand défi consistera à gérer la croissance et à mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des ambitions du plan GPE 2020.

Le point sur deux grandes questions : les États fragiles et touchés par un conflit et l'égalité entre les sexes

2.3 La directrice générale souligne combien il est important de répondre aux besoins des enfants touchés par des conflits et des situations de fragilité dans l'esprit des principes d'équité et d'inclusion du GPE. Le Partenariat mondial, en outre, est devenu un important bailleur de fonds des systèmes d'éducation des pays en situation de fragilité et de conflit : 28 pays en développement partenaires du GPE sont jugés fragiles ou touchés par un conflit. Ces pays représentent une part croissante des dépenses du Partenariat mondial.

2.4 Le cadre opérationnel du GPE pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit sert de point de départ aux efforts de coordination et permet la réaffectation des financements, par exemple au Soudan du Sud, au Yémen, au Burundi et en Sierra Leone. De surcroît, le GPE a la possibilité d'accélérer ses financements dans les pays au profit desquels il a annoncé des allocations. La République centrafricaine, le Tchad, la Somalie et le Yémen font partie des pays où l'accélération des financements a été jugée applicable. La directrice générale souligne aussi la contribution du GPE à la réduction du fossé entre l'action humanitaire et l'action pour le développement. Le Secrétariat présentera plus tard un argumentaire et proposera un mode de collaboration avec l'initiative l'Éducation ne peut pas attendre (ECW) prenant appui sur les atouts des activités actuelles du GPE en faveur de l'éducation dans les situations de crise et d'urgence.

2.5 En raison des multiples obstacles à l'éducation des filles, l'égalité entre les sexes sera au cœur des travaux du GPE. Le programme GPE 2020 traite cette question dans trois de nos principaux domaines d'activité : tout d'abord, les travaux d'analyse, de planification, d'exécution et de suivi sectoriels qui prennent en compte la problématique hommes-femmes ; ensuite, le cadre de résultats, qui ventile toutes les données par sexe ; enfin, la Stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques et la Politique, la stratégie et le plan d'action sur l'égalité des sexes, qui font tous une place privilégiée à l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation.

Renforcer l'aptitude du GPE à obtenir des résultats

2.6 Après avoir élaboré un vaste programme de réformes au cours des deux dernières années, le GPE se concentre maintenant sur la mise en œuvre. Les réformes portent avant tout sur le modèle opérationnel, la gestion des risques et la gouvernance. Des progrès ont été accomplis dans ces trois domaines parallèlement à la création de cadres de gestion des risques institutionnels et des risques au plan des financements. De surcroît, sept pays ont obtenu une aide au moyen du modèle de financement lancé en 2015 et 35 sont sur les listes d'attente de 2016 et 2017. La directrice générale mentionne trois enseignements essentiels tirés à ce jour de la mise en œuvre du modèle de financement : 1) il faut intervenir tôt, 2) il faut faire preuve de souplesse et 3) le montant des financements intérieurs doit être adéquat. Enfin, le cadre de suivi et d'évaluation, qui comprend le cadre de résultats, est le premier cadre de résultats du GPE à l'échelle du partenariat, auquel il donne les outils dont il a besoin pour suivre et contrôler les progrès accomplis et en rendre compte.

Utilisation abusive de fonds

2.7 Le responsable adjoint de l'équipe de soutien pays (CST) fait le point sur les affaires d'utilisation abusive de fonds en cours. Elles concernent entre autres le Bénin, le Libéria et Madagascar. Une enquête est en cours dans un pays (le « Pays A ») qui ne peut pas encore être nommé en raison de l'obligation de préserver la confidentialité et l'intégrité de l'enquête. Le

Secrétariat indique que le gouvernement béninois a remboursé les fonds en cause, le Libéria attend une décision officielle sur la question de l'admissibilité et Madagascar s'est engagé officiellement à rembourser ce qui doit l'être. Le Secrétariat continuera d'examiner périodiquement ces affaires et d'en assurer le suivi avec les agents partenaires au cas où des progrès acceptables ne seraient pas accomplis pour les résoudre. Le GERF et le Conseil seront informés de l'évolution de ces affaires à chacune de leur réunion en présentiel.

2.8 Les rapports d'enquête définitifs établis par les agents partenaires sur ces affaires seront examinés pour en tirer les enseignements et formuler des recommandations en conséquence pour apporter des modifications aux politiques ou à la démarche adoptée en matière de suivi et d'examen de la qualité ou en ce qui concerne le cadre des risques opérationnels.

2.9 La présentation décrit aussi le cadre de protection et de bonne gestion des fonds du GPE. Le premier niveau repose sur les solides procédures fiduciaires des agents partenaires. Le deuxième fait intervenir les accords juridiques existant entre les agents partenaires, les États membres et d'autres responsables de la mise en œuvre. Le troisième niveau concerne les mesures pratiques prises par le Secrétariat. Le Secrétariat attire l'attention sur le cadre des risques opérationnels qui permettra de procéder de façon plus détaillée à l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques, y compris ceux qui sont liés à la gestion des ressources du GPE. Le cadre des risques opérationnels permettra d'examiner spécifiquement le risque de fraude et de détournement fonds dans le cadre des divers financements du GPE et de recenser les facteurs de risque qui déterminent un risque donné, par exemple les capacités dont dispose l'agent partenaire dans tel ou tel contexte national.

Délibérations :

2.10 Des membres du Conseil soulèvent le problème selon lequel la croissance du GPE pourrait rendre son cadre de gouvernance inadapté et mentionnent les questions de capacités et de réforme organisationnelle à la lumière du rapport Evans de 2016. Plusieurs autres membres du Conseil soulignent la nécessité de faire en sorte que les principaux indicateurs intègrent les questions de fragilité et d'égalité entre les sexes et saluent le travail réalisé en matière de parité hommes-femmes, tandis que d'autres préconisent de se concentrer sur les bailleurs de fonds, la reconstitution des ressources, le suivi des dépenses nationales d'éducation et l'incidence des financements du GPE.

2.11 La directrice générale indique que la stratégie de suivi et d'évaluation aidera le partenariat à mieux évaluer son impact et note que les résultats font partie des questions qu'il est prévu d'examiner dans le cadre des projets d'études de cas par pays. Le Secrétariat ajoute que la méthodologie du Cadre de résultats relative au suivi des dépenses nationales est incluse dans le document du Conseil.

2.12 S'agissant de l'utilisation abusive de fonds, plusieurs membres du Conseil s'interrogent sur le temps requis pour résoudre les problèmes de ce type. Il a fallu par exemple trois ans pour résoudre le cas de Madagascar. D'aucuns font remarquer que si le Pays A est l'auteur d'une des trois requêtes de financement au niveau des pays présentées en vue d'être approuvées, le Conseil n'approuvera par sa requête et le Secrétariat devra informer le Conseil dès que le cas de détournement de fonds sera confirmé. La directrice générale répond que le Pays A ne fait pas partie des pays qui sollicitent un financement. Elle souscrit à l'idée selon laquelle il est important de rendre compte des cas d'utilisation abusive de fonds dans les meilleurs délais. Elle indique que la politique en vigueur exige que le Conseil soit notifié par courriel de la confirmation d'un cas allégué de détournement et ajoute qu'une audioconférence spéciale du Conseil serait organisée si nécessaire. Les membres du Conseil examinent ensuite la façon dont les partenaires collaborent en matière de procédures d'audit et comment l'UNICEF observe les autres flux de fonds dans le programme pour renforcer les contrôles. Les services d'enquête de la Banque mondiale (INT) font l'objet d'un exposé. Le Secrétariat ajoute que le risque de détournement de fonds est pris en compte dans le Cadre des risques opérationnels

et qu'il rencontrera tous les agents partenaires pour examiner les principales questions en suspens, dont les affaires de détournement en cours.

3. RAPPORTS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE, DU RISQUE ET DES FINANCES

3.1 Le président du Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances (GERF) et le Secrétariat présentent les recommandations du GERF sur les prévisions financières et la gestion des risques ainsi que les points du GERF n'appelant pas de décision.

Prévisions financières et Approbation des allocations maximales par pays (BOD/2016/06/ DOC 12)

3.2 Monsieur le ministre Nesmy Manigat, président du GERF, introduit les prévisions financières présentées par le directeur des finances et des opérations, telles qu'elles figurent dans le document DOC 12. Selon les prévisions, les ressources seront suffisantes pour financer les ESPIG du premier cycle de 2016 et les allocations maximales par pays annoncées précédemment, mais pas pour annoncer de nouvelles allocations indicatives. Bien que l'on ne s'attende pas à des réductions supplémentaires, il note qu'une éventuelle poursuite de la hausse du dollar des États-Unis et les effets de la crise des réfugiés en cours en Europe pourraient entraîner une nouvelle baisse des ressources disponibles et déclencher des mesures supplémentaires de hiérarchisation des priorités et même retarder l'approbation d'allocations de financement en 2017. L'issue du référendum britannique sur le maintien ou non du pays dans l'Union européenne pourrait avoir aussi des répercussions sur les ressources disponibles en raison de sa capacité à affaiblir la livre sterling.

3.3 Le Secrétariat ajoute que la révision de l'Accord sur les procédures financières approuvée par le Conseil a eu une incidence positive sur les prévisions en permettant à la Commission européenne de verser en temps voulu la contribution qu'elle avait promise. Des félicitations sont adressées également à l'Australie pour avoir concentré sa contribution en début de période ainsi qu'à la Norvège et à la Suède pour avoir décidé de verser leur contribution en milieu d'année plutôt qu'en fin d'année.

3.4 Soucieuse de remédier à la concentration de risques dans le groupe des bailleurs de fonds, la directrice générale plaide en faveur d'une plus grande diversification des bailleurs et du recours à de nouveaux modes d'apport de ressources et de mécanismes d'octroi de financements de manière à permettre au GPE d'accroître ses ressources pour répondre aux demandes des 65 pays en développement qui sont ses partenaires.

Délibérations :

3.5 Les commentaires des membres du Conseil portent notamment sur le fait qu'il ne suffit pas de demander aux bailleurs de fonds d'honorer leurs annonces de contribution : il faut aussi pousser les pays en développement partenaires (PDP) et d'autres partenaires à faire de même.

3.6 En l'absence de commentaires ou de questions supplémentaires, la présidente du Conseil conclut qu'un consensus existe au sujet de la décision et l'amendement.

Décision :

3.7 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-05—<u>Possibilités de financement</u> : Le Conseil d'administration :

1. Note que bien qu'il ne soit pas envisagé actuellement de prendre des mesures de hiérarchisation, il n'est pas non plus possible de fournir des allocations indicatives supplémentaires.
2. Le Conseil invite tous les partenaires à redoubler d'effort pour mobiliser des financements supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds du GPE, et exhorte tous les bailleurs de fonds, pays en développement partenaire et autres partenaires à respecter les délais de leurs promesses de contribution.
3. Conscient des risques liés à la situation financière du GPE, le Conseil exhorte les bailleurs de fonds en mesure de le faire d'avancer le calendrier de versement de leur contribution au Fonds du GPE.
4. Le Conseil demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2016 et, si possible, de soumettre au Conseil, pour décision, des recommandations sur des révisions à la hausse qui pourraient être opérées sur les allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que sur les ressources disponibles pour la réserve générale.

Rapport sur la gestion des risques (BOD/2016/06 DOC 13)

3.8 Le président du GERF présente le rapport sur la gestion des risques, figurant dans le document DOC 13. Il insiste sur la nécessité de promouvoir la confiance au sein du partenariat à l'aide d'outils performants de gestion des risques à l'échelle mondiale et aussi grâce à de meilleurs instruments de gouvernance et de gestion financière à l'échelle nationale.

3.9 Le président du GERF précise que la matrice révisée inclut les risques inhérents et résiduels ainsi que les risques cibles (ou « risques jugés acceptables ») et qu'elle est pleinement alignée sur le plan stratégique, le modèle opérationnel et le plan de travail du Secrétariat. Il ajoute qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'atténuation supplémentaires pour traiter adéquatement tous les risques et qu'il faudra consacrer suffisamment de ressources au financement de la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

3.10 Le directeur des finances et des opérations présente le Cadre des risques opérationnels (ORF) du GPE figurant dans le document BOD/2016/06 DOC 13 Annexe 3. Tandis que le cadre des risques institutionnels prend en compte l'ensemble du portefeuille, l'ORF considère séparément chaque financement au niveau des pays et au plan sectoriel afin d'utiliser une approche axée sur le risque différenciée pour assurer l'examen de la qualité et le suivi des financements. Le Secrétariat utilisera principalement l'ORF pour décider où déployer ses ressources et identifier les domaines à renforcer ou dans lesquels la lourdeur des procédures est excessive. À partir d'une évaluation des risques donnée, le Secrétariat déterminera le niveau de gestion des risques. Son personnel souligne combien il est important de suivre une démarche cohérente pour évaluer et gérer les risques. Les plans de gestion des risques relatifs aux financements présentant des risques critiques ou élevés seront approuvés et suivis par l'équipe de direction du Secrétariat, tandis que les financements à risque faible ou moyen le seront par le chef de l'équipe de soutien aux pays. Les cotes de risque globales seront rendues publiques, mais pas les évaluations détaillées afin que l'évaluation des risques soit solide et ne soit pas entravée par la crainte de mécontenter des partenaires en publiant des informations sensibles à leur sujet. En revanche, l'information sera naturellement communiquée aux examinateurs dans le cas où l'application de l'ORF ferait l'objet d'un examen externe.

3.11 Le CGPC et le GERF, consultés par le Secrétariat au sujet de l'ORF, ont tous deux résolument soutenu cette approche. Les comités ont convenu que les cotes de risque globales par pays, secteur et financement seraient rendues publiques afin de fournir des éléments d'information aux GLPE et qu'elles seraient incluses dans l'examen de la qualité effectué par le Secrétariat au sujet des requêtes d'ESPIG. Les comités conviennent en outre de la nécessité d'éviter tout double emploi des

mécanismes de gestion des risques des agents partenaires dans le cadre de la gestion des risques, le Secrétariat se chargeant de vérifier la qualité des mécanismes des agents partenaires.

3.12 La directrice générale ajoute que le Secrétariat s'efforcera de ne pas alourdir la tâche des pays et évaluera le fonctionnement de l'ORF pour veiller à ce qu'il soit adapté à l'objectif recherché.

Délibérations :

3.13 Durant leurs commentaires, les membres du Conseil se réjouissent des importants progrès accomplis dans le traitement des principaux domaines de risque. Ils soutiennent vigoureusement l'ORF et la poursuite des travaux sur les mesures d'atténuation et les initiatives supplémentaires mises en œuvre pour réduire les risques, notamment dans la perspective de la prochaine reconstitution des ressources.

3.14 Deux membres du conseil expriment leur malaise au sujet des niveaux de risques identifiés à l'échelle des pays et de la tolérance du GPE vis-à-vis de ces niveaux. Il est proposé que le Conseil consacre une part importante de sa prochaine réunion en présentiel à la question de la propension à prendre des risques et au problème des niveaux de risques cibles. Il est important de développer un argumentaire pour chaque risque et la cible correspondante, accompagné des mesures d'atténuation — et des coûts de transaction afférents — destinées à réduire les risques. Parmi les autres suggestions formulées figurent l'intégration de l'ORF au cadre d'examen de la qualité dans le contexte des requêtes de financement et de la gestion des financements, s'agissant notamment du suivi des dépenses nationales d'éducation. Dans l'hypothèse d'un niveau de risque élevé, le Conseil pourrait envisager de ne pas approuver d'allocation avant que le niveau de risque se soit suffisamment amélioré et le libellé de la décision pourrait refléter ce processus.

3.15 En ce qui concerne l'évaluation des risques, un membre du Conseil représentant la Banque mondiale attire l'attention sur une divergence entre les cotes de risque de la Banque et du GPE. Tout en reconnaissant que le GPE intervient dans des situations fragiles, la Banque mondiale a jugé « moyennement élevés » les risques pesant sur son portefeuille de projets d'éducation, composé approximativement aux deux tiers de financements du GPE, alors que le GPE jugeait « très élevés » les risques associés à son portefeuille.

3.16 S'agissant de la mise en œuvre de l'ORF, les membres du Conseil insistent sur la nécessité de s'appuyer sur les mécanismes existants et d'éviter les doubles emplois dans les systèmes de gestion des risques des agents partenaires tout en veillant à ce que ces mécanismes soient conformes aux normes du GPE. Il faut éviter une augmentation des coûts de transaction à l'échelon mondial et national. À cet effet, il est nécessaire que la CST dispose de directives opérationnelles clairement définies pour assurer le suivi des évaluations des risques, notamment en ce qui concerne la répartition des rôles et des responsabilités, et que les activités correspondantes soient soigneusement ordonnées. Cette démarche contribuerait aussi à atténuer le risque de fragiliser les capacités dans les environnements difficiles.

3.17 Le Secrétariat répond que son évaluation des risques a été examinée par les comités, mais reconnaît que l'explication de la notation des risques pose un problème de communication. En ce qui concerne l'augmentation des coûts de transaction, le Secrétariat explique qu'elle résulte du rejet de certains niveaux de risques. Il note que de nombreux risques ont été classés dans la catégorie jaune plutôt que verte parce que leur impact serait considérable si le danger devait se concrétiser. L'exemple de l'impact de cas de fraude majeurs est cité. Le GPE devrait s'efforcer avant tout de réduire la probabilité de l'apparition de cas de fraude. Toutefois, la fraude peut survenir même si l'on accroît les dépenses consacrées aux mesures d'atténuation, et le contexte devrait être pris en considération. Il conviendrait d'expérimenter des mesures d'atténuation sans imposer de coûts de transaction et suffisamment longtemps pour observer l'évolution de ces mesures. Le Secrétariat

pourrait développer de nouvelles idées de mesures d'atténuation, mais elles risqueraient d'accroître les risques par ailleurs. Un membre du Conseil note qu'il est important de chercher à prendre des mesures susceptibles de réduire non seulement la probabilité de la concrétisation d'un risque, mais aussi l'impact de ce risque dans le cas où il se matérialiserait.

3.18 Sur le sujet des capacités des agents partenaires, un membre du Conseil note que la robustesse de la présence des agents partenaires au niveau national varie d'un cas à l'autre et demande de quelle manière le Secrétariat coopère avec le personnel des agents partenaires à l'échelon des pays et dans quelle mesure il est tributaire de leurs connaissances et leurs informations. Le Secrétariat convient que les moyens des agents partenaires varient selon les cas et ajoute que l'ORF permettra de mieux appréhender cette question.

3.19 Il est proposé aussi de faire participer les GLPE à la gestion des risques au niveau sectoriel, aux efforts visant à remédier au mauvais fonctionnement de certains GLPE et à l'atténuation des risques liés aux GLPE et d'exploiter les connaissances et les enseignements recueillis à l'échelon national. Le Secrétariat convient que les GLPE ont un rôle important à jouer dans l'atténuation des risques au plan sectoriel et indique que les responsables-pays évalueront et atténueront les risques en collaboration avec les GLPE.

3.20 Arguant de la corrélation entre résilience scolaire et cohésion sociale, un membre du Conseil recommande que celui-ci étudie la possibilité d'aider les pouvoirs publics à renforcer leurs systèmes d'éducation au moyen de l'analyse des conflits et des risques et à l'aide de programmes prenant en compte la problématique des conflits et de la parité des sexes.

3.21 S'agissant du risque d'une insuffisance des dépenses nationales d'éducation, un membre du Conseil propose de demander aux pays de consacrer 4 à 6 % de leur PIB à l'éducation en plus de lui allouer 20 % du budget national.

3.22 La présidente du Conseil demande au Secrétariat de travailler avec les membres du Conseil intéressés pour modifier le libellé de manière à rendre compte de certaines questions majeures soulevées.

Délibérations :

3.23 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-10—<u>Rapport de gestion des risques</u> <u>et Cadre du risque opérationnel</u> : Le Conseil d'administration :

1. Note que la matrice des risques révisée est entièrement conforme au Plan stratégique et inclut des mesures visant à renforcer le modèle opérationnel.
2. Note les modifications apportées à la matrice des risques, notamment les révisions apportées à la note globale de certains risques, et l'inclusion à la fois du risque inhérent et d'un risque cible, la mise à jour des mesures d'atténuation en vigueur, et des mesures d'atténuation supplémentaires, telles que présentées dans le document BOD/2016/06 DOC 13 Annexe 2.
3. Demande au Secrétariat de procéder à un examen de la matrice des risques proposée en vue de le renforcer, notamment l'examen de l'adéquation des responsables des risques, du niveau de risque et des mesures d'atténuation nécessaires pour réduire le risque cible qui reste élevé dans de nombreux cas.
4. Endosse le Cadre du risque opérationnel proposé, tel que présenté dans le document BOD/2016/06 DOC 13 Annexe 3, et invite le Secrétariat à finaliser les modèles d'évaluation sectorielle et d'évaluation de la capacité de mise en œuvre des financements, notamment

l'achèvement du schéma d'examen des facteurs de risque, l'achèvement de l'identification et de l'examen des risques, ainsi que l'élaboration de plans de gestion des risques pour chaque pays en situation critique et à haut risque, pour examen par le Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances (GERF) et par le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) à leurs prochaines réunions en 2016. Il invite en outre le Secrétariat à actualiser la Politique de gestion du risque en y incorporant le Cadre du risque opérationnel.

5. Demande au Secrétariat d'informer le CGPC et le GERF de la mise en œuvre du Cadre du risque opérationnel et de la matrice des risques en vue d'en rendre compte au Conseil lors de sa réunion en présentielle de 2016 pour une discussion approfondie et pour une prise de décision sur l'appétence au risque et le niveau de risque cible.

6. Demande au Secrétariat de soumettre une recommandation aux comité(s) concerné(s), en tirant des enseignements de la première année d'exécution du Cadre du risque opérationnel, pour toutes révisions supplémentaires dudit Cadre et de toutes politiques connexes en vue de leur examen par le Conseil en juin 2017.

Points du GERF n'appelant pas de décision (BOD/2016/06/ DOC 14)

3.24 En ce qui concerne les contraintes et les possibilités présentées par la démarche selon laquelle le GPE interviendrait directement, sans l'entremise d'agents partenaires, le Secrétariat note que le GERF a décidé de poursuivre les échanges sur le sujet sans formuler de recommandation à ce stade et qu'il juge cette formule impossible sans la création d'une entité juridique pour le GPE. La question de cette entité pouvant entrer en ligne de compte dans les délibérations sur le financement stratégique et l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW), le GERF recommande de l'examiner dans le cadre des travaux du bureau d'études extérieur qui sera engagé pour faciliter l'exécution de ces activités.

3.25 En ce qui concerne la question du respect des normes minimales par les agents partenaires du GPE, le GERF constate que les agents partenaires sont dotés des politiques et procédures nécessaires, conformes aux normes, mais qu'ils ne les appliquent pas systématiquement. Le Secrétariat indique que cette question sera prise en compte par l'ORF dans le contexte de l'évaluation des risques liés aux financements individuels.

4. REMARQUES DE TONE SKOGEN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU MINISTÈRE NORVÉGIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

4.1 La présidente du Conseil souhaite la bienvenue à Tone Skogen, secrétaire d'État au ministère norvégien des Affaires étrangères. La présidente remercie la Norvège d'accueillir la réunion du Conseil, rappelle le solide soutien que ce pays apporte au GPE et souligne le rôle prépondérant qu'il joue dans le domaine de l'éducation et le travail qu'il accomplit pour piloter la Commission internationale sur le financement de l'éducation dans le monde (la Commission de l'éducation).

4.2 Madame Skogen déclare que l'éducation est la principale priorité de la Norvège en matière de développement international et précise que son pays a doublé en quatre ans son aide à l'éducation et au GPE. Elle remercie le Conseil et le Secrétariat d'avoir pris en compte les préoccupations mentionnées dans l'évaluation indépendante du GPE réalisée par la Norvège en 2015 en renforçant le modèle opérationnel du Partenariat mondial et en créant un cadre de résultats. Elle se réjouit notamment des efforts engagés pour promouvoir le renforcement des capacités et des systèmes nationaux, mais aussi de la formulation d'une politique et d'un plan d'action sur l'égalité des sexes. Mme Skogen espère que la publication du rapport de la Commission de l'éducation dans le courant de l'année aura un effet positif sur la reconstitution des ressources du GPE et contribuera à mettre fin à la stagnation de l'aide internationale à l'éducation.

5. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT STRATÉGIQUE (BOD/2016/06 DOC 15)

5.1 Le Secrétariat prend note des échanges de vues productifs auxquels la retraite du Conseil a donné lieu la veille sur la question du financement stratégique. Le Secrétariat décrit les orientations formulées par le Conseil à l'intention du Groupe de travail sur le financement stratégique (SFWG) en expliquant que le Conseil a :

- chargé le SFWG d'élaborer un Cadre pour la mobilisation et l'allocation de financements (FFF) ambitieux et exhaustif ;
- encouragé le SFWG à faire avancer la réalisation de ce projet qu'il juge important et d'actualité ;
- souligné la nécessité de faire preuve de simplicité et de privilégier la facilité d'exécution ;
- suggéré au SFWG de se pencher davantage sur la mobilisation des dépenses nationales d'éducation.

5.2 La présentation a pour objectif de demander au Conseil d'approuver le calendrier de la prochaine reconstitution des ressources, la modification de la procédure de compte rendu du SFWG et le plan de travail du SFWG pour l'avenir.

5.3 Le Secrétariat note que le Conseil souhaite un degré d'ambition plus élevé pour la prochaine reconstitution des ressources. Il décrit par ailleurs les enseignements tirés de la reconstitution en cours, notamment le manque d'alignement sur le cycle de planification stratégique du GPE. Le SFWG, le GERF et le SPC recommandent que la prochaine reconstitution couvre la période 2018-2020 afin de l'aligner sur le programme GPE 2020. En ce qui concerne la date de la prochaine conférence de reconstitution des ressources — durant laquelle le Partenariat mondial sollicitera de la part de ses partenaires des contributions financières et des engagements sur l'action à mener —, il est recommandé de la fixer à la fin de 2017 ou, au plus tard, au premier trimestre 2018. Plusieurs raisons justifient cette recommandation : la nécessité de fixer des objectifs robustes, d'établir un rapport sur les résultats et d'examiner les annonces de contribution ; la création et la mise en application du FFF ; les délais requis pour la planification et l'exécution de la campagne de reconstitution ; la formulation d'un argumentaire économique solide en faveur de l'investissement dans le GPE ; enfin, la nécessité d'attendre les décisions définitives attendues sur la question de l'hébergement de l'ECW.

5.4 Le Secrétariat remarque que la procédure selon laquelle le SFWG rend compte de ses travaux par l'intermédiaire du GERF et du SPC présente de sérieuses difficultés, s'agissant notamment de la brièveté des délais impartis au groupe de travail pour présenter à chaque comité des rapports distincts sur les progrès accomplis. Le Secrétariat demande au Conseil d'autoriser le SFWG à lui rendre directement compte de ses activités tout en tenant le GERF et le SPC informés de leur avancement.

Délibérations :

5.5 Les membres du Conseil estiment qu'il faut analyser l'intérêt du nouveau FFF dans sa globalité afin de concevoir un éventail approprié de mécanismes. Il ne faut pas prendre de décisions sur des mécanismes particuliers considérés indépendamment les uns des autres et il convient d'opter pour une panoplie restreinte de mécanismes et de l'assortir d'une analyse coût-avantages pour mieux

expliquer la raison d'être du cadre.

5.6 Un membre du Conseil rappelle qu'en dépit des progrès accomplis dans la mobilisation de ressources nationales au profit de l'éducation, le partenariat devra veiller, d'une part, à ce que ce potentiel soit davantage exploité durant la prochaine reconstitution des ressources, d'autre part à ce que la reconstitution donne lieu à des annonces de contribution crédibles qui feront l'objet d'un suivi. Un administrateur représentant les PDP fait remarquer qu'il est possible de se servir de l'aide du GPE comme d'un levier pour promouvoir la mobilisation de ressources intérieures. Par ailleurs, une demande a été formulée en faveur de la mise en place d'un solide cadre de compte rendu pour toutes les formes d'annonces de contribution.

Décision :

5.7 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2016/06/06—<u>Préparation de la prochaine reconstitution des ressources</u> : Le Conseil d'administration :

1. Remercie le Groupe de travail sur le financement stratégique pour ses travaux à ce jour et prend note du plan de travail indicatif.
2. Approuve l'approche proposée pour la formulation d'un *Cadre d'apport de ressources et d'octroi des financements* ambitieux incluant une gamme élargie de mécanismes d'octroi de financement pour permettre une approche plus différenciée du financement du GPE afin de réaliser les objectifs et l'ambition de la Stratégie 2020 du GPE tout en créant des possibilités de mobilisation de fonds supplémentaires auprès d'un plus grand nombre de sources.
3. Note que la majorité du financement du GPE continuera à être allouée aux financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation.
4. Accepte que la prochaine période de reconstitution des ressources s'étende de 2018 à 2020 afin de coïncider avec la Stratégie 2020 du GPE.
5. Accepte la recommandation du GERF de mettre fin à la campagne de reconstitution des ressources au T4 2017 ou au T1 2018.
6. Demande au SFWG de rendre compte de ses activités directement au Conseil en novembre 2016 afin d'optimiser le temps disponible pour finaliser ses travaux.

6. RAPPORTS DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES

6.1 Le président du Comité des stratégies et des politiques (SPC) et la directrice technique (CTO) présentent les recommandations du SPC sur la Stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques (ECBP) du GPE et sur la Politique, la stratégie et le plan d'action du Partenariat mondial en matière d'égalité des sexes.

Options et coûts relatifs à une proposition de renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'ECBP (BOD/2016/06/ DOC 16)

6.2 La présidente du Conseil introduit la présentation en rappelant que le Conseil, lors de sa retraite d'octobre 2015, a demandé au SPC de travailler avec le Secrétariat à la formulation d'une stratégie d'ECBP destinée à encadrer l'échange de connaissances au sein du partenariat. La présidente du Conseil a soumis une proposition visant à mettre en œuvre cette initiative avant et après la reconstitution des ressources. Afin de faire avancer les travaux sur cette question, elle demande au Conseil d'examiner la possibilité d'approuver un financement ciblé dans deux domaines d'activité définis. Ce financement ciblé initial serait assorti de mesures de sauvegarde, et un niveau

d'ambition indicatif serait défini pour l'exécution de ces travaux après la reconstitution des ressources.

6.3 La CTO fait le point sur les importants investissements réalisés à ce jour par le GPE en matière d'échange de connaissances, s'agissant notamment du programme d'Activités mondiales et régionales (AMR), de l'Initiative de suivi sectoriel et des réunions des PDP préalables à celles du Conseil. La difficulté du programme AMR tient au fait qu'il ne s'inscrit pas dans le modèle de fonctionnement central. L'approche de la présente proposition consiste à recourir à l'ECBP pour renforcer la planification sectorielle, la responsabilité mutuelle, la concertation sectorielle et la mobilisation des ressources du GPE. Selon une analyse des activités d'ECBP menées par d'autres organismes de développement, toutes ces entités investissent beaucoup dans les échanges de connaissances. Il est largement reconnu qu'il existe un écart entre les données factuelles disponibles à l'échelle mondiale et les capacités nécessaires pour les utiliser à l'appui de la planification et de l'action publique à l'échelon national. De surcroît, une analyse comparative réalisée pour le sommet d'Oslo en juillet dernier montre que le pourcentage des investissements au titre de l'APD dans la recherche et l'échange de connaissances était de 3 % dans le secteur de l'éducation contre 20 % dans celui de la santé.

6.4 La CTO énumère les trois principaux axes d'ECBP : i) l'amélioration de la planification, des données et du suivi à l'échelon sectoriel pour renforcer les systèmes ; ii) l'amélioration des acquis scolaires grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité ; iii) l'amélioration de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion. Ces mesures s'inscriront dans une démarche graduelle dont la première étape consistera entre autres à poursuivre les activités d'AMR en cours, à déterminer les domaines essentiels dans lesquels il existe une demande, à mettre en œuvre un petit nombre d'initiatives pilotes et à élaborer un plan d'investissements de plus grande ampleur. La CTO note que les fondations ont fait savoir qu'elles souhaitaient vivement contribuer à ces efforts.

6.5 En ce qui concerne les procédures et les mesures de sauvegarde, le Conseil a adopté des mesures de sauvegarde en décembre 2015 et a chargé le Secrétariat d'identifier des financements ciblés en faveur de l'ECBP. La CTO mentionne les mesures de sauvegarde supplémentaires proposées. Elle fait état aussi des recommandations du SPC invitant le SFWG à prendre en considération les montants indicatifs de financement de l'ECBP dans le cadre de la collecte de fonds menée au titre de la reconstitution des ressources, conformément à l'élargissement du niveau d'ambition. Enfin, la CTO présente les deux propositions d'initiatives pilotes en matière d'ECBP : l'Évaluation au service des apprentissages (A4L) et l'Amélioration de l'apprentissage et du développement des jeunes enfants à grande échelle (BELDS).

Délibérations :

6.6 Plusieurs membres du Conseil manifestent leur satisfaction au sujet du document et notent que le GPE pourrait jouer un rôle important en servant d'intermédiaire dans les échanges de bonnes pratiques et de point d'entrée à d'autres sympathisants désireux de contribuer. Un certain nombre de membres du Conseil s'interrogent sur la pertinence des initiatives pour les PDP, tandis que d'autres soutiennent le financement des biens publics mondiaux relatifs à l'éducation au moyen des initiatives d'ECBP.

6.7 Plusieurs membres du Conseil déclarent qu'il est prématuré de décider un accroissement de fonds et que le deuxième point de la décision gagnerait à faire l'objet d'un apport du SFWG. En ce qui concerne le seuil de 5 %, certains administrateurs mettent en doute le bien-fondé de contributions de cet ordre de la part des bailleurs de fonds bilatéraux traditionnels. Ils font valoir que ce chiffre devrait être indicatif et que cela doit être entendu au sein du SFWG et dans le budget global. D'autres membres du Conseil expriment leurs préoccupations au sujet de la procédure de

sélection d'autres projets à l'avenir, du créneau du GPE et de la façon dont cette démarche s'articule avec les travaux des établissements universitaires et des centres de recherche, etc.

6.8 Le Secrétariat explique qu'il existe clairement une volonté de poursuivre la mise en œuvre des activités d'ECBP jusqu'à la fin de 2016 sur la base de l'évaluation indépendante et du plan stratégique. Le Secrétariat ajoute qu'il serait peut-être sensé de convenir d'un paramètre indicatif de 5 % soumis à l'examen du SFWG et de continuer à évaluer l'intérêt des fondations privées pour le financement de ces travaux.

6.9 La présidente du Conseil demande au Secrétariat de modifier le libellé de la décision en fonction des délibérations.

6.10 Plus tard durant la réunion, la présidente du Conseil présente le libellé révisé de la décision. En réponse à une question sur la chronologie des mesures de sauvegarde préliminaires relatives aux financements ciblés, le Secrétariat précise que ces mesures seront adoptées et appliquées à tous les projets approuvés présentés d'ici à décembre 2016, époque à laquelle des mesures de sauvegarde permanentes seront soumises à l'approbation du Conseil. Le Secrétariat note par ailleurs que la responsabilité de veiller à ce que les propositions complètent les activités existantes d'autres organisations — et ne fassent donc pas double emploi — incombe au Secrétariat agissant en collaboration avec le SPC. Tous les documents seront communiqués au Conseil.

Décision :

6.11 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-13—<u>Proposition pour le renforcement des capacités nationales grâce à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques (ECBP)</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les buts et objectifs généraux de la stratégie d'ECBP décrite dans l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 16, y compris l'intention d'augmenter et allouer des ressources aux activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques durant la prochaine période de reconstitution des ressources du GPE.
2. Demande au Groupe de travail sur le financement stratégique d'étudier les recommandations du Comité des stratégies et des politiques (SPC) visant à allouer un minimum de 5 % de décaissements à l'ECBP et de se prononcer sur la proposition qui devrait être financée au moyen de financements ciblés.
3. Approuve les procédures et mesures de sauvegarde proposées pour recevoir des financements ciblés fournis à l'appui d'initiatives d'ECBP par les fondations et d'autres bailleurs de fonds à titre transitoire pour la période de juillet 2016 à décembre 2017, telles qu'elles sont présentées dans l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 16, étant entendu que ces procédures et mesures de sauvegarde seront remplacées par une politique de sauvegarde exhaustive en décembre 2016.
4. Approuve la désignation d'avance de deux initiatives thématiques devant bénéficier de financements ciblés à l'appui d'investissements au titre de l'ECBP - Évaluation au titre des apprentissages (A4L) et Amélioration de l'éducation et du développement de la petite enfance à grande échelle (BELDS) –, telles que présentées dans les annexes 2 et 3 du document BOD/2016/06 DOC 16, en veillant à ce que les propositions définitives complètent les autres initiatives existantes plutôt que d'en constituer des doublons.
5. Approuve le principe suivant lequel tous les coûts additionnels, y compris le coût du personnel, nécessaires pour la formulation, la gestion et le suivi d'activités spécifiques d'ECBP seront évalués et incorporés dans le coût des initiatives soumis à l'examen du Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances et à l'approbation du Conseil.

6. Demande au Secrétariat de développer un argumentaire complet au sujet des investissements ECBP de la deuxième phase (après la reconstitution des ressources) dans les trois grands domaines que sont l'apprentissage, l'équité et les systèmes éducatifs en tirant les enseignements des investissements de la première phase et du rapport de la Commission des finances. L'argumentaire devra être soumis à l'examen du Comité des stratégies et des politiques et devra guider les propositions de financement stratégique du GPE dans le cadre de la reconstitution des ressources.

Politique, stratégie et plan d'action sur l'égalité des sexes (BOD/2016/06 DOC 17)

6.12 Le président du SPC remercie le SPC, en particulier son groupe de travail sur la problématique du genre, d'avoir formulé la Politique, la stratégie et le plan d'action sur l'égalité des sexes. Le groupe de travail comprenait des spécialistes externes de la problématique du genre, notamment des représentants de l'UNGEI et de Plan Canada. Il souligne l'existence d'une corrélation évidente entre les questions de genre et les buts et objectifs du GPE et ajoute que le SPC recommande l'option budgétaire la plus élevée parce qu'il la juge nécessaire à la pleine réalisation du plan d'action.

6.13 La politique sur l'égalité des sexes découle en partie de la recommandation formulée dans l'évaluation institutionnelle de l'égalité entre les sexes (EIES) que le gouvernement canadien réalise pour tous ses partenaires, y compris le GPE. S'il est vrai que l'EIES a servi de cadre aux discussions initiales du SPC sur la question du genre, le président du SPC souligne que l'élaboration d'une politique sur l'égalité des sexes était simplement une obligation morale.

6.14 La CTO présente la politique, axée sur toutes les formes d'inégalités sexospécifiques touchant aussi bien les garçons que les filles. Elle ajoute que la problématique du genre est l'une des thématiques à examiner dans le cadre de la stratégie d'ECBP.

6.15 La présidente indique qu'elle a décidé d'examiner d'abord la politique puis le poste budgétaire dans le cadre des délibérations budgétaires générales du Secrétariat qui se dérouleront le lendemain à huis clos.

Délibérations :

6.16 Le membre suppléant du Conseil représentant le Canada félicite le GPE pour sa nouvelle politique sur l'égalité entre les sexes. Elle note que le GPE s'est engagé de façon exceptionnelle en faveur de l'EIES, dans un premier temps au moyen d'une lettre de réponse de la direction, puis à l'aide de mesures adoptées par le Conseil. Elle rappelle que le choix d'un système plus équitable et plus adapté ne signifie pas que l'attention se portera exclusivement sur l'éducation des filles, comme le montre clairement la politique. Elle propose de modifier les termes de la décision de manière à consigner les progrès réalisés au titre de la politique et de la stratégie dans le rapport annuel sur les résultats au lieu de les communiquer au Comité des stratégies et des politiques (SPC) et à charger le Secrétariat de préparer et présenter un plan de travail pluriannuel pour la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière d'égalité entre les sexes.

6.17 Les membres du Conseil appuient sans réserve la modification des termes de la décision et indiquent avoir une préférence pour l'option 1 [ressources élevées] dans le document du Conseil, laquelle prévoit d'engager à temps plein un spécialiste de l'égalité entre les sexes au sein du Secrétariat, afin de soutenir pleinement la mise en œuvre de la politique par des interventions ambitieuses. Les autres remarques concernent notamment l'alignement de la recommandation sur la mission et les objectifs du GPE, ainsi que la réponse apportée à l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes. Les membres du Conseil conviennent que les questions relatives à l'égalité entre les sexes peuvent tout autant toucher les filles que les garçons suivant le contexte national.

6.18 Il est suggéré que le GPE poursuive sa collaboration avec les organisations partenaires travaillant sur l'égalité entre les sexes afin d'harmoniser les initiatives et de réaliser de véritables progrès. Il est également jugé crucial que le GPE s'intéresse à d'autres secteurs que celui de l'éducation lors de la mise en œuvre de la stratégie et qu'il examine des facteurs tels que les obstacles sanitaires à l'égalité entre les sexes et la formation des enseignants afin de les sensibiliser à cette question.

6.19 Le membre du Conseil représentant l'UNICEF note que le GPE collabore avec l'UNGEI depuis 2005 et qu'il a développé, en collaboration avec l'UNGEI et d'autres partenaires, l'outil de prise en compte de la parité hommes-femmes, les lignes directrices et la formation. Elle suggère de vérifier si certains aspects du travail visant à l'égalité entre les sexes pourraient inclure la participation d'autres partenaires. Le Secrétariat indique que le plan d'action a été conçu en vue d'une mise en œuvre qui impliquerait toute une série de partenaires.

Décision :

6.20 Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-07—<u>Politique et stratégie en matière d'égalité entre les sexes</u> : Le Conseil d'administration :

1. Note l'importance de l'égalité entre les sexes pour la réussite de la mission du GPE.
2. Approuve la politique et la stratégie en matière d'égalité entre les sexes pour la période 2016-2020 telles que présentées à l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 17.
3. Demande que l'incidence de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie en matière d'égalité entre les sexes sur les ressources soit prise en compte au-delà de l'exercice 17 dans le cadre de l'analyse du rapport du bureau d'études extérieur qui sera remise au Conseil en décembre 2016 au sujet des ressources et des capacités nécessaires pour mener à bien la stratégie 2020 du GPE.
4. Invite le Secrétariat à communiquer un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie en matière d'égalité entre les sexes, ainsi que sur les priorités correspondantes, dans le rapport annuel sur les résultats du GPE.

7. L'ÉDUCATION NE PEUT PAS ATTENDRE (BOD/2016/06 DOC 18)

7.1 Le Secrétariat présente une révision des termes de la décision qui se fonde sur les débats relatifs à « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW) ayant eu lieu lors de la retraite du Conseil d'administration.

Délibérations :

7.2 Des changements mineurs ont été apportés à la révision des termes de la décision. Il est ainsi explicitement précisé que le SFWG et d'autres collaboreront avec le Secrétariat et le bureau d'études extérieur afin d'évaluer l'argumentaire en faveur de l'ECW. Il est également indiqué que la procédure et les calendriers relatifs à la définition de la solution d'hébergement permanent seront déterminés par le Groupe de pilotage de haut niveau pour l'ECW. Le président du SPC note que l'ECW constitue une étape décisive vers une plus grande prise de conscience de l'importance de l'éducation dans les situations d'urgence et un grand soutien accru à cette question.

Décision :

7.3 Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-08—<u>Argumentaire relatif à l'hébergement de la plateforme « L'éducation ne peut pas attendre »</u> : Le Conseil d'administration :

1. Salue le lancement de la plateforme « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW) et demande au Secrétariat de travailler avec l'UNICEF et les partenaires à la conception et à l'élaboration de l'ECW.
2. Confirme son intérêt pour la prise en considération du GPE pour en assurer l'hébergement, tout en reconnaissant que les décisions portant sur le processus et le calendrier qui mèneront à une décision concernant l'hébergement permanent de la plateforme seront définies par le Comité directeur de haut niveau de l'ECW.
3. Précise qu'une analyse et des informations supplémentaires seront nécessaires pour que le Conseil puisse prendre une décision définitive concernant le GPE pour assurer l'hébergement de l'ECW.

Demande au Groupe de travail sur le financement stratégique (SFWG) et au Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec le bureau d'études extérieur qui doit être engagé pour explorer plus avant les implications de l'hébergement de l'ECW et de faire rapport au Conseil lors de sa deuxième réunion en présentiel de 2016.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES

Procédures de résolution des différends (BOD/2016/06 DOC 09)

8.1 S'appuyant sur les délibérations du Conseil d'administration organisées le jour précédent, le Secrétariat présente les propositions de révision des procédures de résolution des différends. Les révisions clarifient le fait que les parties impliquées dans un différend devront convenir dès le début de la personne chargée de rassembler des informations sur l'état d'avancement, et que le Conseil pourra décider de ne pas approuver d'allocation si le différend concerne un financement du GPE. Enfin, les révisions clarifient le fait que, dans le cas où l'agent partenaire serait concerné, les dispositions pertinentes décrites dans l'Accord sur les procédures financières seront appliquées.

Délibérations :

8.2 Les suggestions incluent un changement mineur de formulation dans un souci de précision. En l'absence d'autres remarques, la présidente du Conseil considère que les procédures révisées de résolution des différends sont approuvées. Le Secrétariat préparera un document révisé reflétant ces changements.

Décision :

8.3. Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-09—<u>Procédures de résolution des conflits</u> : le Conseil d'administration adopte les Procédures de résolution des conflits décrites à l'Annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 09 Révision 1.

9. PRINCIPES MONDIAUX DE LA *FAITH FOUNDATION* DE TONY BLAIR CONTRE L'EXTRÉMISME

9.1 La présidente du Conseil d'administration informe le Conseil qu'elle a reçu, en sa qualité de présidente du Conseil d'administration du GPE, une communication adressée par Tony Blair au GPE dans laquelle il demande au Partenariat mondial pour l'éducation de soutenir la campagne de sa *Faith Foundation* (Fondation pour la foi). La campagne a pour objectif de soutenir concrètement les efforts menés pour désamorcer les conflits et extrémismes religieux, y compris dans le secteur de l'éducation, afin de promouvoir des sociétés ouvertes et stables. En réponse, la présidente a envoyé un courrier décrivant le travail du GPE dans la planification sectorielle de l'éducation. Elle a exprimé sa volonté de maintenir le contact sur ces questions et a invité le personnel de la fondation de Tony Blair à venir rencontrer le Secrétariat pour en savoir plus. Elle fait remarquer que toute demande d'approbation formelle par le Conseil suivra la procédure opérationnelle normale du Conseil.

La présidente du Conseil lève la séance.

MERCREDI 15 JUIN 2016

La présidente du Conseil d'administration ouvre la séance à 8 h 40.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES

Stratégie de suivi et d'évaluation (BOD/2016/06 DOC 20)

10.1 Le président du SPC présente la stratégie de suivi et d'évaluation (S&E) exposée dans le document DOC 20. Il note que le cadre de S&E sera mis à jour dans le but de tenir compte de toute révision du cadre de résultats lors de sa finalisation en octobre 2016.

10.2 La présentation de la directrice technique résume l'approche suivie par le GPE au fil des ans en matière d'évaluation. Celle-ci se base sur des études de cas nationales rétrospectives et offre un aperçu de la stratégie proposée. La proposition inclut un ensemble de produits d'évaluation cumulatifs qui aboutissent à une évaluation sommative. L'évaluation du GPE 2020 nécessite moins de ressources que les deux dernières évaluations. En ce qui concerne le rapport de résultats et la stratégie sur l'apprentissage, un rapport annuel sur les 37 indicateurs sera adressé au Conseil d'administration, puis diffusé dans une version destinée au public. La stratégie sera soutenue par un budget débattu lors de la séance à huis clos organisée plus tard au cours de la réunion, comme annoncé précédemment par la présidente du Conseil.

Délibérations :

10.3 Les membres du Conseil se réjouissent de la stratégie de S&E proposée et prennent acte de son importance pour le GPE. Plusieurs membres du Conseil s'interrogent sur les moyens disponibles à l'échelle des pays pour mettre en œuvre la stratégie, et sur le fait que les 37 indicateurs puissent générer des données tous les ans étant donné les capacités variables des pays. La directrice technique répond que le Secrétariat ne diffusera pas d'informations ventilées par pays au cours de la première année et elle indique que le premier rapport de résultats sera axé sur les données de référence. Elle annonce que le Secrétariat consultera le partenariat sur la façon de diffuser et d'utiliser les données propres à chaque pays au fil du temps. Le président du SPC confirme que la stratégie offre des recommandations générales au sujet de la nécessité de rendre compte et en matière de mise en œuvre et que le Secrétariat s'intéresse à la façon dont les évaluations seront réalisées en collaboration avec d'autres au niveau national. Il confirme également que les décisions dans les domaines thématiques seront prises sur une base itérative.

10.4 Une question est également posée sur la façon dont les futures évaluations s'inscriront dans la programmation. La directrice technique répond que des évaluations prospectives seront utilisées pour soutenir le développement des connaissances sur les financements et les activités en cours — ce qui permettra d'améliorer le modèle de fonctionnement du GPE. Tous les produits d'évaluation serviront à étayer les décisions d'investissement prises par le GPE.

Décision :

10.5 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-11—<u>Stratégie de Suivi et D'évaluation</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la Stratégie de suivi et d'évaluation figurant dans l'annexe 1 au document BOD/2016/06 DOC 20.
2. Demande au Secrétariat de présenter un Rapport annuel des résultats au Conseil d'administration, et des mises à jour annuelles sur la Stratégie de suivi et d'évaluation à la deuxième réunion du Conseil de chaque année.

11. INDICATEURS DE BASE DU CADRE DE RÉSULTATS (BOD/2016/06 DOC 10)

11.1 Le directeur technique adjoint présente le cadre de résultats et détaille les objectifs dont sont assortis les 12 indicateurs de base présentés dans le document DOC 19 et recommandés au Conseil d'administration pour approbation. Les objectifs des 25 indicateurs restants seront soumis au Conseil pour approbation avant la fin de l'année.

11.2 Le Secrétariat note que le principe directeur de l'élaboration des 12 indicateurs de base consiste à utiliser les données existantes des partenaires du GPE ou les données déjà recueillies au niveau national, dans l'idée de ne pas surcharger les PDP. Le Secrétariat demande l'avis du Conseil en ce qui concerne le niveau d'ambition et fait observer que la plupart des indicateurs seront ventilés par sexe et par facteur de fragilité. L'idée est d'« infléchir la courbe » afin d'obtenir une amélioration par rapport à la tendance historique de chaque indicateur.

11.3 Concernant les indicateurs d'impact, un des principaux sujets de préoccupation concernait la disponibilité de certaines données, en particulier dans le domaine des acquis scolaires. Le Secrétariat note que la définition des objectifs est inévitablement influencée par la disponibilité des données et il observe que les indicateurs pourraient rester flexibles, car d'autres données seront publiées dans les années qui viennent.

11.4 En ce qui concerne le financement national du secteur de l'éducation, le Secrétariat indique disposer désormais d'informations pour 42 PDP, sur la base d'une méthodologie innovante qui a permis d'accroître efficacement les informations de référence pour l'objectif. L'objectif relatif à l'indicateur tient également compte du contexte national et suit tout signe d'amélioration.

11.5 Le Secrétariat note également les procédures d'ajustement proposées. Il fait observer que les données historiques ne sont pas disponibles pour certains indicateurs et que les objectifs devront donc être ajustés lorsque le Secrétariat commencera à recueillir les informations correspondantes. Des ajustements mineurs pourront être apportés par le Secrétariat aux indicateurs non essentiels. Pour tout ajustement majeur d'un indicateur non essentiel et pour tout ajustement mineur d'un indicateur de base, le Secrétariat soumettra les propositions de modification au SPC pour qu'il les recommande au Conseil.

11.6 La présidente du Conseil précise que les objectifs ont été développés dans l'idée que le GPE continue à opérer selon l'actuel modèle de financement. Le Secrétariat pourra de nouveau présenter les objectifs pour ajustement après la prochaine campagne de reconstitution des ressources, afin de permettre au Conseil d'effectuer un calibrage par rapport à tout nouveau dispositif de mobilisation et d'allocation de financements.

Délibérations :

11.7 Les membres du Conseil d'administration soutiennent de façon générale les objectifs recommandés pour les indicateurs de base et sont conscients du difficile exercice consistant à trouver un équilibre entre la faisabilité et l'ambition. Néanmoins, certains membres du Conseil espèrent que le niveau d'ambition sera relevé pour quelques-uns des objectifs, par exemple pour le taux d'enseignants formés. Le Secrétariat fait remarquer que, dans le cas de certains pays, cet objectif est plutôt ambitieux et que, pour d'autres, il pourrait être utile de réexaminer l'objectif en 2018, après la campagne de reconstitution des ressources. Remarquant que le degré d'ambition est faible dans le cas des processus, mais élevé pour les produits du GPE, un membre attire l'attention sur la nécessité de respecter un mode d'enchaînement correct. Le membre du Conseil se dit également préoccupé par la définition utilisée pour les enseignants formés. Le Secrétariat souligne que l'objectif du cadre de résultats s'appuie sur la définition internationalement reconnue de l'Institut de statistiques de l'UNESCO pour les enseignants formés, et qu'il soumettra au Conseil pour approbation toute modification de ces objectifs lors de l'adoption des méthodologies des ODD, afin de s'assurer que la définition relève au lieu d'affaiblir le niveau d'ambition général.

11.8 Un membre du Conseil représentant un PDP formule l'espoir que le GPE aidera les États à collecter des données pertinentes et souligne que, pour certains indicateurs, les ministères devront collaborer avec d'autres ministères compétents afin de rendre compte avec précision des progrès accomplis.

11.9 Pour les développements futurs et les nouveaux indicateurs non essentiels, un membre du Conseil estime qu'il sera utile de définir une série d'objectifs démontrant clairement la relation entre chaque objectif et le risque et la faisabilité. Le Secrétariat juge que cette demande est raisonnable, mais qu'elle devra faire l'objet de débats plus approfondis.

Décision :

11.10 Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-12—<u>Indicateurs de base du Cadre de résultats</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les cibles et les jalons associés aux indicateurs de base du Cadre de résultats énoncés dans l'annexe 1 au document BOD/2016/06 DOC 19 Révision 1
2. Approuve les procédures d'ajustement du Cadre de résultats énoncés dans l'annexe 1 au document BOD/2016/06 DOC 19 Révision 1.
3. Demande que soit révisé le Cadre de résultats après la reconstitution des ressources en 2018.
4. Demande au Secrétariat de finaliser d'ici octobre 2016 les cibles et les jalons correspondant aux indicateurs autres que les indicateurs de base associés à un objectif élevé.

12. SÉANCE À HUIS CLOS

12.1. Le Conseil examine les résultats obtenus par la directrice générale et son éventuelle reconduction à ce poste, ainsi que le budget et le plan de travail du Secrétariat pour 2017, y compris

le financement de la stratégie de S&E (DOC 20) et le plan d'action en matière d'égalité entre les sexes pour 2017 (DOC 17). Les débats se poursuivent ensuite sur l'examen de la gouvernance, notamment la révision de la charte (DOC 22). Sauf mention contraire, seuls sont présents les membres du Conseil, les membres suppléants, la présidente du Conseil d'administration et les présidents des comités.

Résultats et reconduction de la directrice générale

12.2. L'actuel mandat de la directrice générale arrivant à échéance en février 2017, le Conseil procède à un échange de vues sur sa performance à ce poste. Les membres du Conseil se déclarent satisfaits du travail de la directrice générale et recommandent en conséquence sa reconduction pour un nouveau mandat de trois ans.

12.3. Le Conseil convient par ailleurs que le GERF devra mettre en place une procédure pour l'évaluation de la performance de la directrice générale en vue de la soumettre à l'approbation du Conseil.

Décision :

12.4. Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-14–Nomination de la directrice générale du Partenariat mondial pour l'éducation et examen du poste de directrice générale : Le Conseil d'administration :

1. Décide de proposer la reconduction d'Alice Albright au poste de directrice générale du GPE pour un mandat de trois ans à compter de la fin de son contrat actuel en février 2017.
2. Note que la directrice générale conservera les dispositions actuelles qui s'appliquent à la classification de son poste et à son emploi et note en outre que le mandat de trois ans est conforme à la période d'emploi habituelle du personnel du GPE.
3. Adresse ses félicitations à Alice à l'occasion de sa reconduction au poste de directrice générale et se réjouit à la perspective de poursuivre avec elle des relations de travail productives.
4. Demande au GERF d'élaborer un processus d'évaluation de la performance de la directrice générale et de soumettre une recommandation au Conseil.

Budget et plan de travail du Secrétariat pour l' exercice 17 (BOD/2016/06 DOC 23)

12.5. La directrice générale présente le budget et le plan de travail du Secrétariat pour l'exercice 17 tels que décrits dans le document DOC 23. La directrice générale est accompagnée par les autres membres de l'équipe de direction du Secrétariat pour fournir de plus amples détails en réponse aux questions des membres du Conseil d'administration.

12.6 En ce qui concerne les budgets destinés à financer la stratégie de S&E et le plan d'action en matière d'égalité entre les sexes, le Conseil se prononce nettement en faveur des options budgétaires les plus élevées, présentées dans les documents respectifs du Conseil (DOC 17 et 20). Il est souligné que, tandis que le budget même du Secrétariat est approuvé chaque année, le Conseil soutient la stratégie pluriannuelle de S&E la plus onéreuse, présentée dans l'option 1 du DOC 17, et ceci sera reflété dans les futures demandes budgétaires du Secrétariat. Concernant le plan d'action sur l'égalité entre les sexes, l'option la plus élevée approuvée par le Conseil inclut l'engagement d'un nouveau membre du personnel. Par la suite, le Secrétariat présentera au Conseil un plan d'action annuel en matière d'égalité entre les sexes et intégrera dans sa demande budgétaire annuelle les fonds nécessaires pour mettre en œuvre ledit plan.

12.7 Le Conseil accepte d'accroître les effectifs du Secrétariat. Plus particulièrement, il accepte de créer quatre nouveaux postes destinés à renforcer l'équipe Stratégie, politiques et performance, dont un poste de spécialiste de l'égalité entre les sexes lié à l'adoption du plan d'action en matière d'égalité entre les sexes, et trois postes temporaires de soutien à l'équipe Partenariats et relations extérieures dans la perspective de l'accroissement de ses activités en raison de la campagne de reconstitution des ressources. Le Conseil note également que, si un financement est dégagé pour les initiatives A4L et BELDS, il sera nécessaire de créer un poste supplémentaire, financé par ces contributions ciblées, pour chacune des initiatives.

Décision :

12.8. Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-15–**Plan de travail et Budget du Secrétariat : juillet 2016- juin 2017** : Le Conseil d'administration :

1. Approuve le budget de base du Secrétariat pour 12 mois, d'un montant maximal de **24 223 000 dollars**, pour la période allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. Ce montant comprend 805 000 dollars pour la Stratégie de suivi-évaluation, 480 000 dollars pour l'Échange de connaissances et de bonnes pratiques et 372 000 dollars pour le Plan d'action sur l'égalité des sexes.
2. Approuve le montant supplémentaire de 594 000 dollars au titre de l'accroissement des activités liées à la Reconstitution des ressources du 1er juillet au 31 décembre 2016 ; et pour trois postes à court terme visant à soutenir ladite reconstitution durant l'exercice 2017.

Examen de la gouvernance (BOD/2016/06 DOC 21)

12.9. Le Conseil d'administration reprend ses délibérations sur l'examen de la gouvernance en présence de la directrice générale et de l'équipe de direction du Secrétariat. La présidente du Conseil fait part de ses réflexions à ce sujet, puis un échange de vues riche et franc a lieu avec les membres du Conseil.

12.10. Une large convergence de vue se dégage en faveur de la création par la présidente d'un petit groupe consultatif constitué de membres du Conseil et des présidents des comités, chargé d'examiner les besoins du GPE en matière de gouvernance, puis d'en rendre compte au Conseil lors de sa prochaine réunion.

12.11 La présidente demande au Secrétariat de réviser les termes de la décision sur la base des délibérations, avant de la soumettre au Conseil pour approbation plus tard au cours de la réunion, dans le cadre de la séance ouverte.

13. RAPPORTS DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS (BOD/2016/06 DOC 06 et 07)

13.1 Le président du CGPC présente les recommandations du comité sur les allocations ESPIG du premier cycle de 2016 et la révision proposée pour l'ESPIG du Burundi.

Allocations ESPIG du premier cycle de 2016 (BOD/2016/06 DOC 06)

Préalablement aux débats, le membre du Conseil représentant la Banque mondiale a signalé un conflit d'intérêts le concernant, puisqu'il est agent partenaire des trois propositions d'ESPIG.

13.2 Le président du CGPC informe le Conseil des délibérations du CGPC qui se sont déroulées lors de sa réunion en présentiel du mois d'avril et résume les propositions de financement présentées par la République démocratique du Congo (RDC), le Malawi, et les États insulaires caribéens de la Dominique, de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Il donne également un aperçu des observations et des commentaires formulés par le CGPC et exposés dans le document DOC 06.

13.3 La proposition de la RDC, qui inclut des réformes ambitieuses et indispensables au niveau de la qualité et de la gouvernance, est alignée sur le PSE dont les objectifs sont la qualité de l'éducation et la gratuité de l'enseignement primaire. Étant donné la situation difficile dans laquelle se trouve le pays, le CGPC juge la requête de financement solide et réalisable. Le comité formule quelques observations et demande à la RDC de communiquer régulièrement des informations sur, d'une part, l'état d'avancement de son engagement à allouer 45 % du budget de l'éducation à l'enseignement primaire, d'autre part le plan détaillé des autorités visant à supprimer les frais de scolarité.

13.4 La proposition du Malawi aligne les interventions sur l'action d'autres partenaires de développement dans le but d'obtenir un changement systémique. Elle a pour objectif d'améliorer l'équité et la qualité de l'offre d'enseignement primaire dans les petites classes, en insistant sur l'amélioration de la responsabilité et du fonctionnement au niveau des écoles. Tenant compte des grands défis auxquels est confronté le pays, le CGPC en conclut que la requête est solide et réalisable, et qu'elle inclut des mesures d'atténuation des risques relatifs à la pérennisation des résultats.

13.5 Le président du CGPC note que la proposition des États insulaires des Caraïbes est la première requête régionale coordonnée par une organisation intergouvernementale et basée sur un plan stratégique régional pour l'éducation. Cette approche réduit considérablement les frais de transaction et regroupe les ressources au profit de questions d'intérêt commun. Le programme porte avant tout sur la qualité de l'éducation et les acquis scolaires, la formation continue des enseignants et l'amélioration de la direction des établissements scolaires. Bien que le financement soit exempté de la part variable, il intègre clairement les dimensions du modèle de financement relatives à l'équité, l'efficience et l'apprentissage. Le président du CGPC attire l'attention sur le fait que l'allocation de supervision dépasse le maximum en raison de la complexité du financement.

Délibérations :

13.6 Les membres du Conseil soutiennent les requêtes de financement et demandent quelques précisions.

13.7 Un membre du Conseil demande ainsi si la requête du Malawi est fondée sur une analyse sectorielle récente et si l'indicateur d'acquis scolaires est véritablement ambitieux au regard d'une augmentation de 20 % du ratio élèves-enseignant alors qu'aucun chiffre de référence n'a été indiqué. Le membre du Conseil suggère que le GLPE contrôle l'impact réel sur les acquis scolaires dans ces zones. Le Secrétariat note que le document d'évaluation du programme comporte les véritables valeurs cibles et de référence. En ce qui concerne l'analyse sectorielle, le modèle de financement permet de fonder les requêtes sur un nouveau PSE, mais aussi sur un PSE existant. Le Malawi a déposé sa requête sur la base du plan existant. Même si aucune analyse sectorielle complète n'a été réalisée préalablement à l'élaboration du plan, une analyse supplémentaire a été menée et le plan de mise en œuvre du programme a été développé pour renforcer le plan sectoriel.

13.8 À propos de la requête de la RDC, un membre du Conseil demande de quelle façon la condition du modèle de financement relative à la complémentarité est respectée. Le Secrétariat répond que le financement externe est ciblé sur des zones à haut risque en situation de conflit. Seul un petit montant est affecté au plan des autorités nationales visant à renforcer les capacités.

13.9 Il est également suggéré que les pays touchés par des mouvements ou déplacements de population, comme la RDC, pourraient évoquer ces conditions dans leur requête en vue d'obtenir éventuellement un financement complémentaire de la part du GPE. Le Secrétariat propose que le Conseil approfondisse la question des déplacements dans le cadre du partenariat durant la phase de planification au niveau national en l'abordant dans les plans sectoriels.

13.10 Un débat s'ensuit sur l'évaluation des risques. Un membre du Conseil indique considérer la RDC et le Malawi comme des pays présentant des risques importants et demande de modifier la décision en invitant le Secrétariat à réaliser des évaluations du risque et à préparer des plans de gestion du risque pour les financements de la RDC et du Malawi. Un autre membre du Conseil note que son groupe constitutif évalue le Malawi comme un pays de risque moyen et suggère que le Malawi ne soit pas concerné par la modification. La présidente du Conseil d'administration indique que, conformément au Cadre des risques opérationnels, chaque pays sera évalué quelle que soit l'évaluation réalisée par les bailleurs de fonds à titre individuel. Elle propose également que la modification de la décision prévoie de donner la priorité aux évaluations de la RDC et du Malawi dans le cadre de l'ORF.

13.11 Le membre du Conseil représentant la Banque mondiale note que chacun des financements qu'il supervise est évalué conformément au cadre de gestion des risques de la Banque et demande en quoi l'évaluation du Cadre d'évaluation des risques opérationnels serait différente.

13.12 Le président du CGPC ajoute que le CGPC examine également les risques à l'aide de sa méthode d'examen des financements. Il demande au Conseil de prendre en considération le nombre d'évaluations des risques et la manière dont chacune apporte une valeur ajoutée. Il note par ailleurs que les questions techniques détaillées posées par les membres du Conseil sur les requêtes de financement sont mieux traitées par le CGPC en sa qualité de comité technique chargé d'approuver les requêtes. Il recommande également au Conseil de parachever les points à l'ordre du jour par consentement avant la réunion afin que le Conseil soit bien préparé et que des experts techniques puissent être présents si besoin.

13.13 La présidente du Conseil propose une révision des termes de la décision qui reflétera le fait que le Secrétariat donne la priorité à une évaluation des risques et prépare un plan de gestion des risques pour les financements de la RDC et du Malawi en vertu du Cadre des risques opérationnels, puis en rendra compte au CGPC et au GERF lors de leurs prochaines réunions. En l'absence de commentaires, elle considère que la décision révisée est approuvée.

Décision :

13.14 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-16–**Approbation des allocations de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation** : Le Conseil d'administration, s'agissant des requêtes soumises lors du premier cycle de 2016 :

1. Note que les exigences posées pour l'accès à la part fixe des allocations individuelles maximales sont satisfaites, comme il est précisé dans les requêtes et résumé aux tableaux 1 des annexes 2, 3, et 4 du document BOD/2016/06 DOC 06- Révision 1.
2. Note que les requêtes de la République démocratique du Congo et du Malawi satisfont les conditions posées pour l'accès à la part variable des allocations individuelles maximales, et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage ainsi que leurs moyens de vérification, tels que décrits dans les requêtes et résumés aux tableaux 2 des annexes 2 et 3 du document BOD/2016/06 DOC 06 – Révision 1.

3. Approuve les allocations de financements du Fonds fiduciaire du GPE pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation(ESPIG), tels que décrits dans les requêtes soumises lors du premier cycle de 2016 et résumées au tableau 1 du document BOD/2016/06-16 3 (c), sous réserve de :

 a. La disponibilité des fonds.

 b. La décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles.

 c. Le CGPC formule les recommandations suivantes concernant les financements:

Tableau 1 : Synthèse des requêtes et allocations d'ESPIG recommandées par le CGPC (en USD)

	Pays	**République démocratique du Congo**	**Malawi**	**États insulaires des Caraïbes[1]**	**Totaux**
a.	Allocation individuelle maximale	100.000.000	44.900.000	2.000.000	146.900.000
b.	Allocation demandée (100 %)	100.000.000	44.900.000	2.000.000	146.900.000
c.	Part fixe (70 % de a.)	70.000.000	31.430.000	2.000.000	103.430.000
d.	Part variable (30 % de a.)	30.000.000	13.470.000	S/O	43.470.000
e.	**Allocations recommandées par le CGPC**	**100.000.000**	**44.900.000**	**2.000.000**	**146.900.000**
f.	Agent partenaire	Banque mondiale	Banque mondiale	Banque mondiale	
g.	Allocation de l'Agent partenaire[2]	1.125.000	625.000	300.000[3]	2.045.000
h.	Commission de gestion (% - montant)	1.75% - 1.750.000	1.75% - 785.750	1.75% - 35.000	2.570.750
i.	Période	4 ans	4 ans	3 ans	
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex-post	Ex-post	S/O	
k.	Source de financement	Fonds du GPE	Fonds du GPE	Fonds du GPE	

4. Prie le Secrétariat :

 a. De mentionner dans la notification adressée à chacun des pays en développement partenaires concernés, à l'Agent partenaire et à l'Agence de coordination, pour transmission aux groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), l'approbation des allocations, le délai escompté en vue de la signature de l'accord de financement et du décaissement du financement et, le cas échéant, les conditions de financement et les demandes de comptes rendus et d'observations sur le programme, conformément aux recommandations du CGPC reprises à l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 06 Révision 1.

 b. D'indiquer l'avancement annuel des points soulevés aux rubriques « Conditions » et «

[1] L'allocation des États insulaires des Caraïbes est une allocation multi-pays, qui inclut la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

[2] Il s'agit ici de l'allocation anciennement connue sous le nom d'allocation de supervision.

[3] Comme le prévoit le document BOD/2013/11-08 — Coûts de supervision, commissions de gestion des entités et frais de gestion et d'administration, les financements d'un montant maximum de 5 000 000 de dollars peuvent donner lieu à des frais de gestion d'un montant maximum de 200 000 dollars au profit de l'Agent partenaire (50 000 dollar par an). Toutefois, étant donné la situation géographique des quatre États insulaires, les frais de déplacement représenteront des coûts importants et justifient une allocation plus élevée pour permettre à l'Agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions.

Compte rendu » dans l'Examen du portefeuille.

c. De hiérarchiser l'évaluation des risques et la formulation de plans de gestion des risques au titre des financements de la RDC et du Malawi conformément au Cadre opérationnel du risque, et d'en rendre compte au CGP et au GERF lors de leurs prochaines réunions.

Révision du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Burundi (BOD/2016/06 DOC 07)

Préalablement aux débats, le membre du Conseil représentant l'UNICEF a signalé un conflit d'intérêts le concernant, puisqu'il est agent partenaire du financement proposé.

13.15 Le président du CGPC note que la révision s'est trouvée motivée par la situation politique et sécuritaire qui se prolonge au Burundi et qui a contraint l'agent partenaire, la Coopération technique belge, à mettre fin à son mandat. Il rappelle que le CGPC a été autorisé à approuver des révisions conséquentes des ESPIG. Cependant, la demande formulée par le nouvel agent partenaire, l'UNICEF, portant sur une commission d'agent partenaire qui accompagne la proposition ne peut être approuvée que par le Conseil d'administration. De ce fait, la proposition nécessite l'approbation du Conseil, étant donné que la mise en œuvre dépend de l'approbation par celui-ci de la commission de l'agent partenaire.

13.16 La proposition aborde la crise au Burundi et a pour objectif de consolider les réformes, d'assurer la continuité et de protéger les écoles contre les risques sécuritaires. Le programme consolidera l'accès à l'éducation de base et l'équité, il améliorera la qualité de l'éducation en soutenant la réforme des programmes scolaires et il renforcera les capacités de production et d'utilisation efficace des données essentielles. Le président du CGPC souligne que l'évaluation du programme par l'agent partenaire incluait une évaluation des risques stratégiques, programmatiques et fiduciaires. Le CGPC recommande l'approbation de la proposition.

Délibérations :

13.17 Certains membres du Conseil d'administration représentant des pays donateurs européens notent qu'ils n'ont pas été autorisés à financer directement le gouvernement burundais et demandent des précisions quant au transfert des financements par l'intermédiaire de l'État. Le Secrétariat précise que la grande majorité des fonds transitera par l'UNICEF. Une petite partie sera utilisée pour la formation des enseignants et, même si ces fonds ne passent pas par le gouvernement, les enseignants et les formateurs du programme employés par l'État en seront les bénéficiaires. L'UNICEF confirme à son tour que, dans le cas du Burundi, les fonds destinés à la formation des enseignants seront transférés par l'intermédiaire d'une tierce partie.

13.18 Le membre du Conseil représentant le gouvernement belge et l'ancien agent partenaire pour ce financement, la Coopération technique belge, annonce que la Belgique ne suspend pas son aide au Burundi et qu'elle maintient sa présence au sein du GLPE, mais qu'elle n'a pas réussi à ce stade à établir une relation directe de financement avec les autorités.

13.19 En l' absence d' autres remarques, la présidente du Conseil d' administration juge la décision approuvée.

Décision:

BOD/2016/06-17—Proposition de révision du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Burundi. Le Conseil d'administration:

1. Se réfère à l'approbation qu'il a donnée pour le financement de la mise en œuvre du programme du Burundi, pour un montant de 52 900 000 $US et pour lequel la Coopération technique belge était agent partenaire (agent de supervision), dans sa décision BOD/2012/11-06.
2. Approuve les révisions proposées concernant le financement (ESPIG) du Burundi tel que recommandé par le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC), et tel que demandé dans la notification de révision du budget du programme faisant l'objet de l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 07, incluant un changement de l'agent partenaire entre la Coopération technique belge et l'UNICEF.
3. Réduit l'allocation de la Coopération technique belge d'un montant de 20.100.000 USD représentant les fonds restants non engagés sur l'allocation initiale, et approuve un montant correspondant à 20 100 000 $US avec l'UNICEF comme agent partenaire, ainsi qu'un montant additionnel de 1 608 000 $US correspondant aux frais d'agence.
4. Demande au Secrétariat d'inclure, dans la notification qui sera présentée au Burundi, à l'agent partenaire et à l'agence de coordination, pour distribution au groupe local des partenaires pour l'éducation (GLPE), l'approbation de la révision et les observations formulées vis-à-vis de la révision, tel que recommandé par le CGPC comme indiqué dans le document BOD/2016/06 DOC 07, Tableau 1.

14. RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES

Normes minimales pour les groupes locaux des partenaires de l'éducation (BOD/2016/06 DOC 08)

14.1 La chef de l'équipe de soutien aux pays présente rapidement les révisions des normes minimales proposées pour les GLPE sur la base des délibérations menées par le Conseil durant la retraite à laquelle il avait participé deux jours plus tôt. Elle note que les révisions comprennent un compromis entre les divers points de vue des membres du Conseil afin de faire avancer le dossier des normes minimales.

Délibérations :

14.2 Durant leurs interventions, les membres du Conseil se disent reconnaissants des progrès réalisés et de l'intégration des révisions requises durant la retraite du Conseil. Toutefois, des modifications supplémentaires sont recommandées, notamment par certains membres du Conseil qui souhaitent davantage de clarté sur la façon de sanctionner le non-respect des normes. D'autres remarques émises par le Conseil portent sur l'inclusion de plusieurs autres points : la communication transparente d'informations en temps opportun, la clarification de la responsabilité du respect des normes, la façon dont les GLPE seront évalués par rapport aux normes minimales et, plus généralement, le réexamen de la finalité de ces normes au-delà de l'orientation du dialogue dans le but d'identifier les lacunes et d'aider les pays à progresser vers l'application de ces normes. Un membre du Conseil fait une remarque à propos de la nécessité de porter une attention accrue sur d'autres questions relatives aux parties prenantes, telles que l'insuffisance des capacités des bailleurs de fonds au niveau national, qui se répercute sur le GLPE.

14.3 Au sujet de la nécessité de rendre compte, un membre du Conseil rappelle au Conseil que les GLPE ne font pas partie du GPE et ne sont pas contrôlés par lui, mais qu'ils peuvent être tenus

responsables de leur action au sein du partenariat. De ce point de vue, les processus au niveau du secteur et du financement jouent un rôle important dans le respect de directives spécifiques par les GLPE.

14.4 En ce qui concerne les conséquences du non-respect des normes, le Secrétariat note que celles-ci visent à permettre la réalisation d'avancées vers une concertation inclusive sur l'action à mener, conformément aux objectifs du plan GPE 2020. Le fait d'imposer le respect des normes pose un risque de distorsion, par exemple avec la création d'un groupe distinct pour remplir les objectifs du GPE en parallèle du forum où se déroule le dialogue politique sectoriel. De plus, les pays en sont à différents stades de développement ou de gouvernance. Si le GPE veut les aider à progresser, il convient de mûrement réfléchir à ces questions et à d'éventuelles conséquences non désirées.

14.5 Le président du SPC ajoute qu'il existe des différences d'intérêts, d'opinion et d'approches en matière de normes. Le Conseil s'est essentiellement concentré sur la conformité et a porté moins d'attention à la performance ou au soutien des GLPE. Il recommande de préciser que les normes peuvent être perçues très différemment sur le plan qualitatif et que le Conseil devrait investir dans le développement d'outils et de recommandations destinés à aider les GLPE à respecter les normes.

14.6 Un membre du Conseil note que le Conseil d'administration doit se prononcer sur ce qu'est l'objectif véritable des normes : le renforcement des autorités nationales ou la conformité. Dans le premier cas, le Conseil devrait permettre aux gouvernements de décider de la façon dont ils souhaitent que les GLPE soient dirigés. Le Conseil pourrait ensuite réfléchir à la meilleure manière d'aider les pays à progresser sur la voie du respect des normes, plutôt que de les sanctionner pour non-conformité.

14.7 La présidente du Conseil juge qu'il n'y a pas de consensus sur ce point et ajourne le débat. Le Secrétariat continuera à recueillir des informations et meilleures pratiques, et soumettra à nouveau ce point au SPC.

15. RAPPORTS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D' ÉTHIQUE, DU RISQUE ET DES FINANCES

15.1 Au nom du président du GERF, dans l'impossibilité de participer à la réunion jusqu'à la fin pour des raisons de transport, le directeur des finances et des opérations présente les révisions des termes de la décision relative à l'examen de la gouvernance ainsi que les révisions correspondantes de la charte découlant des délibérations menées par le Conseil lors de la séance à huis clos qu'il a tenue plus tôt dans la journée.

Examen de la gouvernance (BOD/2016/06 DOC 13)

15.2 Les révisions des termes de la décision relative à l'examen de la gouvernance prévoient la création d'un groupe de travail du Conseil sur la gouvernance qui sera chargé de réfléchir à la façon de renforcer les dispositifs de gouvernance et de demander au GERF, en concertation avec les présidents du CGPC et du SPC, de réfléchir au renforcement des comités dans un rapport qui sera soumis au Conseil à sa prochaine réunion, préalablement à l'appel à nominations des comités en décembre. Les délibérations du Conseil ont conduit à la suppression des propositions de référence à la délégation de pouvoirs accrus au Comité de coordination en ce qui concerne les nominations au Conseil et aux comités, que ce soit dans le libellé de la décision, dans les procédures opérationnelles du Conseil et des comités ou dans la Charte.

Délibérations :

15.3 Les membres du Conseil soutiennent les modifications des termes de la décision. Un membre du Conseil suggère de modifier les termes de la décision pour que le GERF développe des procédures de sélection claires, fondées sur des critères généralement reconnus. Un autre membre du Conseil suggère de demander aux groupes constitutifs leur avis sur les critères préalablement à l'appel à nominations.

15.4 La présidente du Conseil conclut qu'un consensus a été trouvé sur la décision modifiée.

Décision :

15.5 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-18—<u>Examen de la Gouvernance</u> : Le Conseil d'administration :

1. Demande au Secrétariat de mettre à jour les Modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités à l'effet de préciser que le Conseil et les membres des Comités prennent des décisions et formulent des recommandations au mieux des intérêts du GPE, et de distinguer clairement ce principe de leurs rôles de représentants du point de vue des groupes constitutifs au cours des discussions et délibérations.
2. Demande au président du Conseil d'administration d'établir un groupe de travail du Conseil chargé d'examiner les possibilités de renforcer les modalités de gouvernance et de rendre compte au Conseil des progrès accomplis suffisamment à temps pour sa prochaine réunion en présentiel.
3. Demande, en vue de l'appel à nomination de membres des Comités devant être lancé en décembre 2016, au Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances (GERF) en concertation avec les présidents du Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) et du Comité des stratégies et des politiques (SPC), et en tenant compte des délibérations initiales du groupe de travail :

a. D'examiner et de définir clairement des conditions de service basées sur les aptitudes et compétences applicables aux membres des Comités.

b. D'examiner et de proposer des choix d'effectif et de membres des Comités à la lumière des aptitudes et compétences requises, de la charge de travail des Comités et de leur représentativité.

c. Demande au GERF d'élaborer des procédures de sélection claires fondées sur des critères communément agrées dont il fera un compte rendu au Conseil à sa prochaine réunion en novembre 2016.

Modifications de la Charte du GPE (BOD/2016/06 DOC 22)

15.6 Le directeur des finances et des opérations présente les propositions de révision de la Charte décrites dans le document DOC 22. Il rappelle que le GERF recommande d'adopter quatre catégories de révisions : le renforcement du cadre de responsabilité mutuelle au niveau national ; l'amélioration des dispositifs mondiaux de gouvernance ; la clarification de la Réunion du Partenariat ; et l'alignement de la Charte sur le GPE 2020 et sur d'autres décisions récentes du Conseil, telles que la révision des deux sièges du Conseil octroyés à des agences de l'ONU (BOD/2016/05-01), le soutien aux réunions des PDP préalables à celles du Conseil, la promotion de l'éducation à l'échelle mondiale, et la supervision de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques.

15.7 Il note que les révisions présentées tiennent compte des débats du Conseil sur l'examen de la gouvernance qui ont eu lieu plus tôt dans la journée, lors de la séance à huis clos. La proposition de délégation de pouvoir au Comité de coordination pour l'approbation des nominations au Conseil et aux comités est ainsi supprimée. De plus, le texte est complété pour refléter le fait que les comités du GPE ont la responsabilité d'opérer dans le respect de leurs termes de référence.

15.8 Le Secrétariat préparera le document révisé à la suite de la réunion sur la base de la décision.

Délibérations :

15.9 Un membre du Conseil recommande que la mention « Une éducation de qualité pour tous les enfants » figurant dans la charte soit remplacée par « Une éducation de qualité pour tous », conformément au nouveau plan stratégique, et conseille de modifier les slogans du GPE de la même façon. La présidente du Conseil propose d'examiner cette suggestion ultérieurement.

Décision :

15.10 La décision suivante est approuvée :

BOD/2016/06-19—<u>Révisions à la Charte du Partenariat mondial pour l'éducation</u> : Le Conseil d'administration :

1. Adopte les révisions à la Charte du Partenariat mondial pour l'éducation tels qu'indiqués à l'Annexe 1 to BOD/2016/06 DOC 22 Révision 1.
2. Demande au Secrétariat d'actualiser les Modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités et autres politiques connexes, conformément à toutes les modifications de la Charte.

16. GLOBAL BOOK ALLIANCE

16.1. Le membre du Conseil représentant USAID, Charles North, offre un aperçu de Global Book Alliance, une alliance soutenue par plusieurs partenaires de développement ayant pour objectif de mettre en place un système efficace de diffusion de livres utiles dans les pays en développement et de les rendre aisément accessibles. Une étude vient d'être réalisée sur un possible argumentaire en faveur de l'alliance et les partenaires examinent les meilleurs moyens d'aller de l'avant.

16.2. Le Conseil félicite les États-Unis et leurs partenaires des progrès réalisés jusqu'ici dans le cadre de cette initiative, qui, selon lui, pourrait améliorer sensiblement les acquis scolaires, et note que le GPE devrait examiner la possibilité de renforcer son soutien à l'initiative.

17. QUESTIONS DIVERSES

17.1. La présidente du Conseil invite Joseph Nhan-O'Reilly à présenter une proposition de décision sur la protection de l'enseignement contre les attaques et la protection des écoles et des universités contre toute utilisation à des fins militaires, l'objectif étant de reconnaître l'immense menace que font peser ces attaques sur l'éducation et de rendre hommage aux initiatives mises en place pour y faire obstacle. Les membres du Conseil expriment leur soutien en faveur de la décision. Il est suggéré d'améliorer les termes de la décision en faisant état du travail réalisé en permanence par le GPE dans les pays fragiles ou touchés par un conflit, et en mentionnant non seulement la protection de l'éducation contre les attaques, mais aussi les menaces d'attaque.

17.2. Un membre du Conseil note que toute référence à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles (*Safe Schools Declaration*) dans le libellé de la décision ne vaut pas approbation de cette même déclaration par les pays partenaires du GPE.

Décision :

17.3 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2016/06-20—<u>Protection de l'éducation contre les attaques et les écoles et universités contre leur utilisation à des fins militaires</u> : Le Conseil d'administration :

1. Réitère son engagement inscrit dans la décision BOD/2014/02-09 de soutenir l'action internationale et la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA) dans la prévention d'attaques violentes contre les écoles, les universités, leurs élèves, étudiants et enseignants.
2. Souligne que depuis la prise de cette décision par le Conseil, les attaques contre les écoles se sont poursuivies dans des douzaines de pays du monde. Les incidents suivants ont fait le plus grand nombre de victimes : l'enlèvement de quelque 234 jeunes filles d'une école de Chibok au Nigéria en avril 2014 ; l'enlèvement d'environ 150 élèves kurdes sur le chemin de l'école alors qu'ils se rendaient à leurs examens finaux, à Aleppo en Syrie en juin 2014 ; l'assassinat de quelque 145 personnes durant une attaque contre l'école *Army Public School* à Peshawar au Pakistan en décembre 2014 ; l'assassinat d'au moins 147 personnes à l'université Garissa au Kenya en avril 2015 ; et une descente sur l'université Bacha Khan qui a fait près de 30 morts à Charsadda au Pakistan en janvier 2016. Les écoles et les universités ont également été utilisées à des fins militaires par les forces armées et par des groupes armés non étatiques dans quelque 26 pays entre 2005 et 2015. Ce type d'utilisation intervenant principalement dans des situations de conflit armé, les établissements concernés courent un plus grand risque d'attaque par les forces opposées.
3. Reconnaît les initiatives prises par de nombreux États en vue d'assurer une meilleure protection de l'éducation contre les attaques et des écoles et universités contre leur utilisation à des fins militaires, notamment la Déclaration sur la sécurité dans les écoles dont le processus d'endossement a été lancé par la Norvège le 29 mai 2015 et qui compte à ce jour l'endossement par 53 États.

4. Demande au Comité des stratégies et des politiques d'étudier les moyens par lesquels le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), en partenariat avec la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA), peut aider les États à mieux protéger l'éducation contre les attaques et les menaces d'attaque dans le cadre des activités du GPE en cours dans les États fragiles et touchés par un conflit.

Prochaines réunions

17.4 La présidente du Conseil annonce que la prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra à Siem Reap (Cambodge) du 30 novembre au 2 décembre 2016. Le Secrétariat communiquera les détails de la réunion en temps opportun.

17.5 En l'absence d'autres questions à aborder, la présidente du Conseil lève la séance à 17 heures.

ANNEXE 1
LISTE DES PARTICIPANTS

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
Adlide, Geoff	Directeur, communication et sensibilisation	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Adricula, Sylvia	Assistante chargée des évènements	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Ahmat, Khazali acyl	Ministre	Ministère de l'Éducation	Tchad	Administrateur suppléant Membre du Groupe Afrique 2
Ahmat, Youssouf	Directeur général, administration et planification	Ministère de l'Éducation nationale	Tchad	Membre du Groupe Constitutif Afrique 2
Albright, Alice	Directrice Générale	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Alffram, Rebecka	Spécialiste sénior de programmes	SIDA, Suède	Suède	Administrateur suppléant Membre du Groupe, Pays donateurs 2
Arakawa Yamaguchi, Naoko	Spécialiste en éducation	L'Agence japonaise de Coopération internationale (JICA)	Japon	Observateur
Archer, David	Responsable de programme	ActionAid	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Administrateur Membre du Groupe OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
Atchoarena, David	Directeur de la Division pour les politiques et les systèmes d'apprentissage	UNESCO	France	Conseiller technique de l'Administrateur
Bachiller, Ana	Coordonnatrice, passation des marchés	Organization of Ibero-American States (OEI)	Espagne	Observatrice
Baker, Tony	Directeur de la campagne Éducation pour tous	RESULTS Educational Fund	États-Unis d'Amérique	Administrateur suppléant Membre du Groupe OSC 1 (OSC

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
				internationales et OSC du Nord)
Barnett, Andrea	Chef de projet	Chang-Castillo and Associates	États-Unis d'Amérique	Coordination des services d'interprétation
Baysah, David	Coordonnateur de projet et conseiller technique	Ministère de l'Éducation	Libéria	Membre du Groupe Afrique 3
Beardmore, Sarah	Spécialiste senior des stratégies et politiques	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Belew, Negussie	Responsable du Cabinet du ministre	Ministère de l'Éducation	Éthiopie	Membre du Groupe Afrique 2
Benveniste, Luis	Directeur, pratiques	Groupe de la Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur suppléant Mandant, Banques multilatérales et régionales (Organismes multilatéraux 3)
Bernard, Jean-Marc	Directeur technique adjoint	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Bouapao, H.E. Lytou Lytou	Vice-Ministre	Ministère de l'Éducation	République démocratique populaire lao	Membre du Conseil, Mandant, Asie et Pacifique
Bourne, Josephine	Directrice associée	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Administrateur suppléant Membre du Groupe de l'UNICEF (Organismes multilatéraux 2)
Brown, Donal	Directeur, Département Fonds mondiaux	Ministère du Développement international (DFID)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Administrateur, membre du Groupe Pays donateurs 3

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
Brüning, Marie	Chargée de programme, Éducation	Direction du développement et de la coopération - DDC	Suisse	Membre du Groupe, Pays donateurs 1
Brynildsen, Øygunn	Conseiller en activités de sensibilisation	GCE Norvège / Save the Children Norvège	Norvège	Observateur
Cherevatova, Natalia	Chargée des opérations	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Conseillère technique de l'Administrateur
Cheru, Eshetu	Directeur	Ministère de l'Éducation	Éthiopie	Membre du Groupe Afrique 3
Coustère, Paul	Directeur adjoint	Institut international de planification de l'éducation (IIPE)	France	Membre du Groupe Pays donateurs 5
Dansie, Grant	Conseiller Principal en Éducation	The Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad)	Norvège	Membre du Groupe Pays donateurs 4
Diop, Sabine	Conseillère	German BACKUP Initiative for Education	Allemagne	Observatrice
Dorsonne, Jean Beauvois	Ministère de l'Éducation	Ministère de l'éducation nationale de la formation professionnelle	Haïti	Groupe Amérique latine et Caraïbes
Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Education International	Belgique	Administrateur suppléant membre du groupe OSC 3 (Corps enseignant)
Empey, Patrick	Chef d'équipe des politiques	Irish Aid (Département des affaires étrangères)	Irlande	Administrateur suppléant membre du groupe Pays donateurs 4
Feinberg, Nathalia	Directrice de département, Ambassadrice / Politique de développement et coopération mondiale	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Administrateur, membre du Groupe Pays donateurs 2
Focas Licht, Margarita	Responsable de l'équipe de soutien aux pays	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Gardiner, Amanda	Vice-Présidente, Innovation et Pérennité	Pearson	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant du Conseil - Groupe

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
				Secteur privé/Fondations privées
Gillard, Julia	Présidente du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Président
Golden, April	Chargée des Relations avec les bailleurs: Asie-Pacifique	Secrétariat du GPE	Belgique	Secrétariat du GPE
Goudiaby, Gisele	Coordonnatrice évènements	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Graves, Sue	Directrice, fonds Santé et Éducation	Ministères des Affaires étrangères et du Commerce	Australie	Administrateur suppléant Mandant, Pays donateurs 6
Hanif Balkhi, Assadullah	Ministère de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Administrateur Constituent Eastern Europe Middle East & Central Asia
Henfry, Sally-Anne	Assistante de la présidente du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Henke, Kerstin	Responsable, éducation	German Federal Ministry for economic cooperation and development	Allemagne	Membre du Groupe Pays donateur 5
Herbert, Alicia	Responsable du DFID, Mozambique	Le ministère du Développement international (DFID)	Mozambique	Membre du Groupe Pays donateurs 3
Hjarrand, Jessica	Coordonnatrice pour les activités de sensibilisation	Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE)	Norvège	Observateur
Horton, Claire	Assistante de la Directrice	Secrétariat du GPE	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Secrétariat du GPE
Ismoilov, Bobohon	Coordonateur, financement GPE-4	Ministère de l'Éducation	Tadjikistan	Membre du Groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
Iwase, Keita	Responsable, Politique d'aide à l'éducation et égalité des sexes	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Observateur
Karjalainen, Marja	Deputy Head of Unit	Commission européenne	Belgique	Membre du Groupe Pays donateurs 5
Leumer, Wolfgang	Directeur du programme CSEF	Global Campaign for Education (GCE)	Afrique du Sud	Observateurs
Liechti, Valérie	Conseillère Politique en Education	Direction du développement et de la coopération (DDC)	Suisse	Membre du Groupe Pays donateurs 1
Liha Matejicek, Aida	Responsable d'unité	Commission européenne	Belgique	Membre du Groupe Pays donateurs 5
Manigat, Nesmy	Conseiller en Education	Ministère de l'Éducation	Haïti	Membre suppléant du Conseil - Président du Comité GERF
Mbow, Cheikh	Coordinateur national	COSYDEP	Sénegal	Membre du Conseil, membre du Groupe OSC 2 (Pays en développement)
Mesen, Michelle	Chargée des partenariats avec les pays en développement	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Mettille, Jeff	Conseiller	USAID	États-Unis d'Amérique	Membre du Groupe Pays donateurs 6
Mornet Cariou, Odile	Conseillère	Agence allemande de coopération internationale (GIZ)	Allemagne	Observateur
Mowe, Kjersti	Directeur réseaux mondiaux et formation	Campagne mondiale pour l'éducation	Norvège	Observateur
Mundy, Karen	Directeur technique adjoint	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Mutale, Lancelot	Directeur de la planification	Ministère de l'Éducation générale	Zambie	Membre du Groupe Afrique 1

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
Naidoo, Jordan	Directeur, équipe de coordination de l'EPT et de l'agenda global	UNESCO	France	Administrateur suppléant Membre du Groupe de l'UNESCO (Organismes multilatéraux 1)
Nankabirwa, Grace	Économiste	Ministère de l'Éducation	Ouganda	Membre du Groupe Afrique 1
Nestel, Yona	Conseiller sénior, éducation	Plan International	Canada	Observateur
Nicod, Chantal	Responsable, Division Afrique de l'Ouest et éducation	Direction du développement et de la coopération (DDC)	Suisse	Administrateur, membre du Groupe Pays donateurs 1
Nielander, Tim	Conseiller	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Intervenant
Nielsen, Nicolai	Conseiller senior	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Membre du Groupe Pays donateurs 2
Nkaada, Daniel	Commissaire en charge de l'éducation de base	Ministère de l'Éducation	Ouganda	Administrateur, membre du Groupe Afrique 1
North, Charles	Sous-administrateur adjoint senior	Agence américaine pour le développement international (USAID)	États-Unis d'Amérique	Administrateur, membre du Groupe Pays donateurs 6
Paladines, Cindy	Administrateur/économiste	Groupe de la Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur
Paradis, Anne-Françoise	Conseillère en éducation	Ministère des Affaires étrangères - Belgique	Belgique	Administrateur suppléant Groupe Pays donateurs 1
Pascual, Jay	Avocat Principal	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur
Pentimalli, Maria	Responsable	Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération	Italie	Membre du Groupe Pays donateurs 5

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
Phonthachit, Dockeo	Cadre supérieur régional de Développement des ressources humaine	Ministère de l'Éducation	Républiqu e démocrati que populaire Lao	Groupe Asie-Pacifique
Pompilus, Antoine Guy	Directeur formation et développement	Ministère de l'Éducation	Haïti	Groupe Amérique latine et Caraïbes
Power, Padraig	Responsable financier senior	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amériqu e	Secrétariat du GPE
Rafique, Atif	Spécialiste de l'éducation	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	États-Unis d'Amériqu e	Conseiller technique de l'Administrateur
Rodriguez-Perez, Evelyn	Directrice du Bureau de l'éducation	Agence américaine pour le développement international (USAID)	États-Unis d'Amériqu e	Membre du Groupe Pays donateurs 6
Roxburgh, Rose	Directricre adjointe, Fonds pour la santé et l'éducation	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce	Australie	Conseiller technique de l'Administrateur
Rudischhause r, Klaus	Directeur général par intérim	Commission européenne - DG DEVCO	Belgique	Administrateur, membre du Groupe Pays donateurs 5
Sakho, Marieme	Représentant syndical	Sypros	Sénégal	Administrateur suppléant membre du Groupe OSC 3 (OSC internationales et OSC du Nord)
Sanchez, HE Sandra	Vice-Ministre de l'éducation	Vice-Ministre de l'éducation	Honduras	Membre du Conseil Groupe Amérique latine et Caraïbes
Sarch, Terri	Directrice adjointe du département Fonds mondiaux	Ministère du Développement international (DFID)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Membre du Groupe Pays donateurs 3
Schroh, Karen	Spécialiste senior des relations avec les bailleurs de fonds	Secrétariat du GPE	Belgique	Secrétariat du GPE
Seim, Olav	Directeur, Politique de l'éducation	Ministère des Affaires étrangères	Norvège	Administrateur, membre du Groupe Pays donateurs 4

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
Sheehy, Ita	Conseiller en activités de sensibilisation	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Danemark	Groupe de l'UNESCO
Shouldice, Julie	Directrice	Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement	Canada	Administrateur suppléant membre du groupe Pays donateurs 3
Siebes, Ronald	Directeur de la Division Éducation et Recherche	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Président du CGPC
Skeie, Silje	Conseiller sénior à l'éducation	Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)	Norvège	Observateur
Smith, Matthew	Adjoint de la responsable de l'équipe de soutien aux pays	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Steckhan, Uwe	Spécialiste des partenariats publics	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	États-Unis d'Amérique	Conseiller technique de l'Administrateur
Sumerfield, Douglas	Responsable senior des opérations	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Conseiller technique de l'Administrateur
Tapp, Charles	Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Usmonzoda, Fathiddin	Ministre adjoint de l'Éducation et des Sciences de la République du Tadjikistan	Ministère de l'Éducation et des Sciences de la République du Tadjikistan	Tadjikistan	Groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Van Dyke, Johanna	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Wagshal, Julie	Assistante de programme	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Wane, Michaelle	Assistante senior, Opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Waruku, Boaz	Directeur de programme	ANCEFA	Kenya	Observateur
Waterkeyn, Marie Sophie	Expert en éducation	Agence belge de développement	Belgique	Membre du Groupe Pays donateurs 1

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
Waterschoot, Wieke	Directeur de programme	Commission européenne	Belgique	Membre du Groupe Pays donateurs 5
Werner, HE George	Ministre	Ministère de l'Éducation	Libéria	Administrateur, membre du Groupe Pays donateurs 2
Wood, Grace	Directeur de programme, Département fonds mondiaux	Ministère du Développement international (DFID)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Membre du Groupe Pays donateurs 3
Yoshida, Kazuhiro	Professeur	Hiroshima University	Japon	Observateur
Zehra, Kaneez	Coordinateur national	Society for Access to Quality Education	Pakistan	Administrateur suppléant membre du Groupe OSC 2 (OSC internationales et OSC du Nord)
Zubaidulloev, Mukhibullo	Directeur	International Presidential School	Tadjikistan	Coordination des services d'interprétation

ANNEXE 2
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 OCTOBRE, 2016
Par Audioconférence

INTRODUCTION

Vous trouverez l'ordre du jour de la réunion du Conseil sur le site du Partenariat Mondial de l'Education (GPE). La liste des participants figure à l'annexe 1.

Ce rapport présente un résumé des questions examinées et les décisions prises.

MARDI 18 OCTOBRE 2016

La présidente du Conseil, Julia Gillard, ouvre la séance à 7h07, après avoir procédé à un appel nominal et déclaré que le quorum est atteint.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1.1 La Présidente du Conseil souhaite la bienvenue aux participants qu'elle remercie pour leur participation à l'audioconférence du Conseil. Les nouveaux membres du Conseil suivants sont présentés :

- ✓ Alicia Herbert, Responsable, Département de la Jeunesse et de l'éducation (YED), ministère du développement International est la nouvelle membre du Conseil pour le donateur 3, remplaçant Donal Brown
- ✓ Nancy Smyth, Directrice Générale, Développement social, Branche du développement et problèmes mondiaux, Affaires internationales du Canada, est la nouvelle membre suppléante pour les donateurs 3, remplaçant Julie Shouldice.
- ✓ Omar Abdi, directeur exécutif adjoint, UNICEF, est le nouveau membre du Conseil pour le groupe constitutif des organismes multilatéraux 2 (UNICEF), remplaçant Geeta Rao Gupta.

1.2 Au nom du Conseil, la présidente présente ses condoléances au ministre Manigat, et au peuple Haïtien après l'ouragan dévastateur, soulignant que le Secrétariat examine une demande d'Haïti de réinitialiser le programme de mise en œuvre de financement actuel. La présidente remercie le ministre de participer à la conférence téléphonique durant cette période chargée et très stressante.

Objectifs et résultats de la réunion

1.3 La présidente présente brièvement l'ordre du jour, relevant les 5 points de l'ordre du jour:

1. Une mise à jour du Groupe consultatif sur la gouvernance, GAG, sur sa réunion du 14 Septembre.

2. Une recommandation du Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances de proroger de deux mois les mandats du conseil et des comités venant à échéance à la fin de l'année.

3. Une recommandation du Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances pour approuver les modalités de financements ciblés pour *l'Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle* que le Conseil a approuvé en Juin.

4. Une recommandation du Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances pour approuver les modalités de financements ciblés pour un soutien supplémentaire de la *Politique et stratégie pour l'égalité entre les sexes* et les plans d'action s'y rapportant.

5. Une recommandation du Secrétariat de finaliser le Cadre des résultats.

2. RAPPORT D'AVANCEMENT DU GROUPE CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE (BOD/2016/08 DOC 02)

2.1 La présidente a brièvement tenu le Conseil à jour indiquant :

a. Un projet de document de fond avait été préparé et distribué au GAG afin de recueillir leurs observations le Vendredi 21 Octobre. Ce projet de document comporte des recommandations spécifiques au sujet de cinq domaines définis dans le document du Conseil. Il comprend également les mandats révisés du Comité de coordination afin de renforcer son rôle dans la coordination des activités de Comité et de surcroit le positionner pour traiter des questions urgentes (sans délégation permanente). En outre, le GAG avait reçu une charte sur les structures et les mandats de Comité révisés proposés, prenant en compte les délibérations du GAG et l'apport du Secrétariat suivant.

b. Une fois les observations du GAG reçues, un projet de document révisé et une charte indicatrice sera distribuée au Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) et au Comité de politique et stratégie pour son information, et au GERF pour sa contribution lors de sa réunion les 2-3 novembre.

c. Après les délibérations du GERF, le GAG révisera les mandats des autres comités.

d. Le Conseil recevra le document final du GAG le 9 novembre. Ce document comprendre les annexes suivantes : une charte révisée pour éclaircir les rôles respectifs du Conseil et des comités, les mandats révisés pour tous les Comités, *les modalités de fonctionnement* révisées *des Comités et du Conseil.*

e. La recommandation principale au Conseil du GAG concernant la structure du GERF est d'envisager de le diviser en deux comités ; un comité des finances et un comité sur la gouvernance. Ceci est dû à la reconnaissance que les questions sur la gouvernance et l'éthique exigent des aptitudes différentes que celles concernant le risque, des finances et de l'audit.

f. Les recommandations quant aux fonctions au sein du comité visent à accroître les attentes des membres du Comité en termes d'aptitudes/et compétences et leur engagement à assister et à participer activement aux réunions.

g. En ce qui concerne le poste proposé de Vice-président, on demandera au Conseil de créer le poste en décembre, avec les détails du poste a être approuvés à la réunion du 28 février au 1 mars.

2.2 La directrice générale, Alice Albright indique que la réunion du GAG fut très productive et est confiante que les décisions proposées en décembre entraineraient des comités plus stratégiques et plus efficaces avec une expertise accrue des membres et un examen plus approfondi de la charge de travail. La directrice générale confirme par ailleurs que les recommandations sont très opportunes compte tenu de la lourde charge de travail prévue jusqu'en 2020.

2.3 La présidente a invité les membres du Conseil à formuler des observations. Le membre du conseil de l'UNICEF enquiert si la question de la taille et la composition du Conseil s'inscrirait dans les recommandations du GAG au Conseil. La présidente du Conseil confirme qu'il n'y aura aucune recommandation sur la taille et la composition du Conseil à ce stade.

2.4 La présidente indique que le rapport est un point de mise à jour, et encourage les membres du conseil qui ont des questions à la contacter directement ou subsidiairement, par le ministre Manigat, président du GERF, ou par Padraig Power du Secrétariat.

3. PROROGATION DES MANDANTS DU CONSEIL ET DES COMITÉS VENANT À ÉCHÉANCE LE 31 DÉCEMBRE 2016 (BOD/2016/10 DOC 03) :

3.1 La présidente a invité le ministre Manigat, président du GERF à présenter la décision. Le ministre Manigat, a commencé par remercier la présidente, et le Conseil pour leurs paroles aimables par rapport à la situation en Haïti, et mentionne que l'Haïti continuera de compter sur le Partenariat Mondial de l'Education comme partenaire surtout dans ces moments difficiles. Le Il continue en soulignant les délibérations du comité, indiquant que le comité a été convoqué par conférence vidéo, et alors qu'ils ont exprimés certaines préoccupations quant aux modifications des mandats du conseil et des comités, ils sont arrivés à un consensus par rapport à l'importance de la nécessité d'assurer la continuité des membres à court terme. Le Comité du GERF a donc recommandé que le Conseil approuve les prorogations.

3.2 La présidente du Conseil a remercié le président du GERF, a lu le texte relatif aux décisions recommandées et a invité les participants à formuler des observations ou des questions.

3.3 Deux membres du conseil appuient la décision.

3.4 La présidente a pris note du consensus sur la décision recommandée avec amendement et l'a considérée approuvée par le Conseil.

BOD/2016/10-01–<u>Prorogation des mandats de Comité et du Conseil</u> :

Le Conseil d'administration :

1. Remarque l'importance que le Conseil actuel finalise le *Cadre de financement* à la réunion du Conseil du 28 février au 1 mars 2017.
2. Relève que les prochaines recommandations de *l'examen de la gouvernance* à la réunion du Conseil les 1-2 décembre et leurs incidences sur la composition et les modalités du Conseil et des comités.
3. Consent à reporter l'appel de candidatures pour les membres du conseil et des comités à la réunion du conseil les 1-2 décembre 2016 afin de tenir compte des décisions pertinentes du conseil et proroger les mandats du conseil et des comité venant à échéance le 31 décembre 2016 à la fermeture des bureaux le 1er mars 2017.

3.3 Deux membres du conseil appuient la décision.

3, 4 La présidente a pris note du consensus sur la décision recommandée avec amendement et l'a considérée approuvée par le Conseil.

4. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT CIBLÉES POUR L'INITIATIVE BELDS (BOD/2016/10 DOC 04)

4.1 La présidente présente les propositions du GERF pour approuver les modalités de financement ciblées au titre de la *Stratégie pour la connaissance et les bonnes pratiques,* (KPGE), que le Conseil a approuvé en juin.

4.2 La présidente a invité la Directrice technique du Secrétariat, Karen Mundy a parlé des détails techniques de la proposition. Elle a souligné les points suivants:

a. Quatre fondations se sont engagées à supporter BELDS au moyen de 500.000 dollars chacune sur 2 ans : Open Society Foundations (OSF), Conrad Hilton Foundation, Comic Relief et Dubai Cares.
b. Ces fondations ont accepté d'acheminer des fonds par le biais d'OSF qui accordera un seul financement au GPE : le Secrétariat du GPE a été soumis en une seule diligence raisonnable, un budget et un examen de la proposition de financement qui ont répondus aux exigences de toutes les fondations.
c. Le 22 septembre, le GERF a passé en revue la proposition de financement et a recommandé que le Conseil approuve l'opérationnalisation de BELDS lors de son audioconférence du 18 octobre.
d. Le contrat de financement entre le GPE et l'OSF devrait être réalisé d'ici la fin de CY16. Cinquante pourcent (1 million de dollars) sera versé à la signature, cinquante pourcent (USD$1m) après la première année.
e. Au cours d'une période de deux ans, 1 million de dollars sera utilisé pour les activités administrées par le Secrétariat en collaboration avec des partenaires qui font porter leurs efforts sur le renforcement des capacités au niveau des pays pour une variété d'acteurs étatiques et non étatiques.
f. 1 million de dollars (qui augmenterait si des contributions supplémentaires ciblées sont versées) sera alloué aux petits financements aux pays afin de soutenir l'analyse, la génération de données, le dialogue sur les politiques et la planification. Le Secrétariat travaillera avec les financements qui seront rationalisés, reliera les activités existantes, et s'alignera sur le modèle de fonctionnement du GPE en vue de minimiser les coûts de transaction pour les pays participants.

g. Les détails sur la possibilité de financement seraient explorés avec et finalisés par le CGPC.
h. Toute révision importante des propositions de la fondation suite à cette audioconférence devrait être déléguée au GERF pour approbation.

4.3 La présidente a invité le ministre Manigat, président du GERF à formuler des observations sur ses délibérations.

4.4 Le président du GERF relève que :

Le GERF s'est réuni le 22 septembre par audioconférence pour examiner la proposition, et a recommandé que le Conseil l'approuve.

Les points suivants ont été abordés par le GERF :

a. Il y a eu une demande d'un cadre pour le financement ciblé du KPGE. Le Secrétariat a précisé que le document des options du KGPE approuvé par le Conseil en juin comportait une note conceptuelle pour le BELDS qui prévoit un tel cadre, ce qui figure dans le document.
b. Le besoin de faire porter les efforts sur les résultats plutôt que sur les activités, et l'harmonisation de ces résultats avec les plans sectoriels nationaux. La note conceptuelle de BELDS approuvée par le Conseil en juin définie un Cadre des résultats clair qui est associé aux *Résultats de l'éducation de la petite enfance du GPE2020*.
c. Les activités de développement de capacité exécutées par le Secrétariat de BELDS devraient inclure une diversité de partenaires locaux nommément la société civile. Le Secrétariat précise qu'une diversité des partenaires nationaux seraient inclus dans les activités proposés. Le Secrétariat a également modifié le document du Conseil pour préciser qu'il travaillera avec les partenaires du GPE pour offrir une assistance technique et des activités identifiées comme étant financées par « les fonds administrés par le Secrétariat ».
d. Les petits financements aux pays ne devraient pas accroître la fragmentation du GPE et les coûts de transaction pour les pays. Le Secrétariat a approuvé, et a précisé cette intention dans ce document, et collaborera avec le CGPC pour garantir l'harmonisation et atténuer ces risques.

4.5 La présidente du Conseil a lu le texte relatif aux décisions recommandées et a invité les participants à formuler des observations ou des questions.

4.6 Deux membres du Conseil ont réitéré les questions qui avaient été soulevées à la réunion du Comité, y compris le risque de fragmentation avec les petits financements, et l'augmentation éventuelle des coûts de transaction pour les pays partenaires.

4.7 Compte tenu des observations formulées, la présidente a suggéré la modification suivante au point 5 du texte de décision : **Prie le Secrétariat de mettre à jour les comités GERF, CGPC et SPC ainsi que le Conseil annuellement sur l'état d'avancement de cette activité, en accordant une attention particulière aux questions de fragmentation et des coûts de transaction des Pays en développement partenaires.**

4.8 La présidente a pris note du consensus sur la décision recommandée avec amendement et l'a considérée approuvée par le Conseil.

4.9 La décision suivante a été approuvée :

BOD/2016/10-02—*Opérationnalisation de l'initiative BELDS* :

Le conseil d'administration :

1. Approuve la réception et l'utilisation d'un financement ciblé pour l'initiative BELDS dans le fonds commun du GPE tel que souligné dans le BOD/2016/10 DOC 04.
2. Délègue l'autorité au CGPC d'approuver les révisions éventuelles du processus et des lignes directrices du Financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation pour assurer l'intégration des petits financements BELDS.
3. Délègue l'autorité au GERF pour approuver des modalités pour toutes contributions supplémentaires en soutien aux petits financements BELDS.
4. Délègue l'autorité pour des révisions éventuelles aux modalités de financement BELDS après approbation finale du Conseil de fondation au GERF, qui pourrait renvoyer la question au Conseil.
5. Prie le Secrétariat de mettre à jour les comités GERF, CGPC et SPC ainsi que le Conseil sur l'état d'avancement de cette activité sur une base annuelle ; avec une attention particulière sur les questions de fragmentation et les coûts de transaction pour les pays en développement partenaires.

5. MODALITÉS DE FINANCEMENT CIBLÉES POUR SOUTENIR LA POLITIQUE ET STRATÉGIE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DU GPE (BOD/2016/10 DOC 05)

5.1 La présidente présente une deuxième proposition du GERF au titre du KPGE, et demande au Conseil d'approuver les modalités de financement ciblées pour le soutien supplémentaire à *la Politique et stratégie sur l'égalité entre les sexes* et des plans d'action connexes et invite Karen Mundy, Directrice technique du Secrétariat à détailler la proposition.

5.2 Les points clés suivants ont été soulevés par la Directrice technique :

1. La Fondation de fonds d'investissement de l'enfant a exprimé un intérêt à soutenir *la Politique et stratégie sur l'égalité entre les sexes*. La fondation a un accord de contribution actuel de 22 millions de dollars. Dans l'accord, $2 million de dollars sont réservées à des activités non-spécifiées qui renforceront la capacité du GPE à suivre et à évaluer ses activités. La fondation propose d'utiliser ce montant pour soutenir l'analyse sectorielle, la planification et le suivi des composantes de *la politique et stratégie sur l'égalité des sexes*.

2. La proposition est conforme aux procédures et garanties en place pour adopter les modalités de financement ciblées.

3. Les fonds de fondation seraient ajoutés au fonds approuvé par le Conseil en juin pour soutenir *la Politique et stratégie sur l'égalité entre les sexes* au cours de l'exercice 2017.

4. Des $2 million de dollars, soixante-quinze pourcent serait utilisé dans le cadre des activités administrées par le Secrétariat qui travaille en collaboration étroite avec les

partenaires et garder le spécialiste de programme financé par le fonds. Les vingt-cinq pourcent restants – en plus des contributions de donateurs ciblées supplémentaires collectées – seront utilisées pour piloter un programme de petits financiers.

5. Comme avec la proposition de BELDS, les détails sur la possibilité de financement seraient explorés et finalisés par le CGPC.

6. De même, toute révision importante à la proposition de la Fondation suite à l'audioconférence du Conseil serait déléguée au GERF pour approbation.

5.3 La présidente a ensuite invité le ministre Manigat, en qualité de président du GERF a parlé des délibérations du GERF par rapport à la proposition. Le ministre Manigat a passé en revue l'analyse du GERF de la manière suivante:

Le GERF s'est réuni le 22 Septembre par audioconférence pour examiner la proposition ; et a recommandé la proposition pour approbation par le Conseil.

À la réunion les points suivants ont été abordés :

a. Le financement ciblé est complémentaire à l'engagement du GPE à l'intégration de l'égalité des sexes et à l'atteindre des résultats sur l'égalité entre les sexes dans le *GPE2020*. Le Secrétariat a approuvé et a précisé l'approche à deux voies dans le document du Conseil.
b. Le GERF a également demandé si les fonds administrés par le secrétariat laissaient entendre que le Secrétariat exécuterait toutes les activités. Le Secrétariat a expliqué que les fonds administrés par le Secrétariat serviraient à financer des activités exécutées grâce à l'expertise des partenaires principaux, notamment UNGEI. Il a ajouté que le ratio plus élevé des fonds alloués aux activités administrées par le Secrétariat dans la proposition de l'égalité entre les sexes que dans l'initiative BELDS reconnait que l'approche des composantes portant sur le développement de capacités dans le cadre de cette initiative s'appuiera sur les travaux existant avec l'UNGEI et d'autres partenaires et est axé davantage sur le soutien direct pour le développement des capacités et l'assistance technique.
c. Le GERF a demandé pour plus de clarté que le personnel supplémentaire financé par cette proposition soit au niveau d'agent de programme et distinct du poste de niveau d'expert approuvé au Conseil d'Oslo. Ceci a été modifié dans le document du Conseil.
d. Le GERF souligne l'importance de garantir que ces projets soient alignés sur le mandat de principal du GPE.

5.4 La présidente du Conseil a lu le texte relatif aux décisions recommandées et a invité les participants à formuler des observations ou des questions.

5.5 Un membre du Conseil insiste sur la nécessité de garantir qu'elle ne soit pas perçue comme une proposition isolée mais qu'elle demeure une activité principale du GPE et sur le besoin d'examiner les Résultats annuels pour l'apprentissage.

5.6 Compte tenu des observations formulées, la présidente suggère le renforcement du point 5 avec la modification suivante du texte de décision [5. **Prie le Secrétariat de mettre à jour les comités GERF, CGPC et SPC ainsi que le Conseil annuellement sur l'état d'avancement de cette activité, en accordant une attention particulière aux questions de fragmentation et des coûts de transaction des Pays en développement partenaires.** La

présidente indique qu'ils arrivent à un consensus sur le texte de décision avec la modification et le considère approuvé par le Conseil.

5.7 La présidente a pris note du consensus sur la décision recommandée avec amendement et l'a considérée approuvée par le Conseil.

5.8 La décision suivante a été approuvée :

BOD/2016/10-03—Un Financement supplémentaire à la Politique et stratégie sur l'égalité entre les sexes du GPE : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la réception et l'utilisation de financement ciblé pour soutenir *la Politique et stratégie sur l'égalité entre les sexes* du GPE dans les fonds communs du GPE comme prévu dans le BOD/2016/10 DOC 05.
2. Délègue l'autorité au CGPC d'approuver le processus et les lignes directrices du programme pilote de petits financements proposés.
3. Délègue l'autorité au GERF d'approuver les modalités pour toutes contributions ciblées supplémentaires à l'appui de *la Politique et stratégie sur l'égalité entre les sexes* et les plans d'action correspondants.
4. Délègue l'autorité pour des révisions éventuelles après l'approbation finale du Conseil de Fondation au GERF, qui pourrait renvoyer la question au Conseil.
5. Prie le Secrétariat de mettre à jour les comités GERF, CGPC et SPC ainsi que le Conseil sur l'état d'avancement de cette activité sur une base annuelle ; avec une attention particulière sur les questions de fragmentation et les coûts de transaction pour les pays en développement partenaires.

6. LES INDICATEURS DE BASE ET NON-ESSENTIELS DU CADRE DE RESULATS (BOD/2016/10 DOC 06)

6.1 La présidente présente le point pour décision finale du jour, rappelant au Conseil que le Cadre de résultats avait été approuvé en Décembre 2015 à Dakar, et le Conseil a approuvé les cibles d'indicateurs de base et les jalons en juin dernier à Oslo. Par conséquent le Conseil est invité à approuver 3 éléments :

1. Les indicateurs non-essentiels du cadre des résultats ;
2. Les jalons, ou cibles intérimaires, et les cibles associées à ces indicateurs non-essentiels ; et
3. Les ajustements aux jalons et cibles de certains indicateurs de base, conformément au BOD/2016/06 DOC 19, qui indiquait que certaines bases de référence que le Conseil devait approuver étaient des bases de référence substitutives, sous réserve d'autre collecte de données.

Le Conseil a eu deux occasions d'être informé sur les indicateurs et ajustements proposés lors de deux webinaires qui se sont tenus le 5 octobre et le 12 octobre.

6.2 La présidente a invité Jean-Marc Bernard, Directeur Technique Adjoint, à présenter la proposition, et les points suivants ont été soulevés :

1. Le Cadre des résultats est le principal outil du GPE de suivi de l'avancement vers ses objectifs tel qu'énoncé dans le GPE 2020; d'évaluation du fonctionnement de sa théorie de changement dans une panoplie d'environnements stratégiques différents; et favorise la responsabilité mutuelle, en rendant les résultats et le rendement visibles entre différents niveaux d'intervention et de partenaires.

2. Le Conseil a approuvé le Cadre de résultats et le Cadre de résultats et performance à la réunion du Conseil de Dakar de 2015. Suite à la réunion, le GPE a opérationnalisé le cadre de résultats en développant une série de 37 indicateurs, associés à des énoncés de résultats aux différents niveaux de la théorie du changement. Le Conseil a approuvé les jalons et cibles associés à ces 12 indicateurs de base à la réunion du Conseil de juin 2016.Ceci a, de concert, nécessité, pour chaque indicateur, le développement de : méthodologies, consignées dans les fiches de méthodologie détaillées pour activer l'audit de performance ; les bases de référence de l'année 2015 et, et dans certains cas pour 2016 (pour les indicateurs sans données historiques) ; jalons pour la période du GPE 2020 et les objectifs finaux.

3. Le Secrétariat a mis à profit l'engagement existant pour l'élaboration de l'indicateur de l'éducation internationale. Par exemple, il a utilisé les indicateurs de l'Institut de statistique de l'Unesco (UIS), tels que les taux d'achèvement, ou le travail de pionner de l'UNICEF sur l'Index pour le développement du jeune enfant (ECDI). Dans de nombreux autres cas, le Secrétariat a élaboré de nouvelles méthodologies qui attestent de son ambition de définir la norme pour le suivi et l'évaluation de l'éducation mondiale dans les années à venir.

4. Les exemples de nouvelles méthodologies, développées par le Secrétariat – communément avec les Partenaires – sont :

 a. Un indicateur d'acquis scolaires ; un indicateur de tendance pour suivre les progrès dans la réussite scolaire au niveau systémique à travers son DCPs.

 b. Un indice boursier, en combinant les données sur la réussite d'élève en ce qui concerne les trois dimensions de l'inégalité potentielle, c.a.d entre les sexes ; la situation géographique ; et la richesse. Cela a été développé en coopération avec l'UNICEF, la Banque mondiale et ISU.

 c. Un indicateur de finance national, qui applique une nouvelle méthodologie de suivi de dépenses en matière de DCPs, offrant une plus grande couverture et précision que les indicateurs précédents.

 d. Un indicateur sur la clarté des rôles et des responsabilités au niveau des pays, à l'aide d'un sondage en ligne développé et administré annuellement par GPE.

 e. Grâce à une grande variété d'exercices de collecte de données, au sein et au-delà du Secrétariat, des bases de référence ont été recueillies pour tous les indicateurs au cours de 2016.

f. Les jalons et les cibles ont été proposés par le Conseil en utilisant une variété d'approches - où les données sur les tendances étaient offertes, le GPE a élaboré des projections et a ensuite défini les jalons et cibles qui « fléchiraient la courbe » par rapport à ce qui pourrait arriver dans le cadre d'un scénario de « statu quo ». Pour les indicateurs liés directement aux processus GPE, il fixerait des objectifs ambitieux.

g. Comme on l'a observé avec les indicateurs de base, il y a une pénurie de données significatives pour certains indicateurs non-essentiels, limitant la capacité de suivre et de surveiller.

h. Suite à l'approbation des indicateurs non-essentiels et par conséquent le cadre de résultats complet, le Secrétariat du GPE procèdera à la mise en œuvre de la proposition, conformément aux procédures établies.

i. Dans le cadre de son Rapport sur les résultats (présenter dans la section suivante), le Secrétariat fera un rapport sur les indicateurs de base du Cadre de résultats, pour la première fois, à la réunion de décembre du Conseil (rapport sommaire), ainsi que le Cadre de résultats complet lors de la réunion intérimaire du Conseil en février (rapport complet).

6.3 Le Secrétariat a noté qu'il avait reçu des commentaires des membres du Conseil sur le document distribué pour l'appel (BOD/2016/10 DOC 06) pour plus de clarification dans le document sur un certain nombre de points. Il s'agissait notamment, par exemple, de préciser que trois indicateurs étaient liés aux financements du GPE et que les données provenant des agents de financement constituaient une source pour certains indicateurs. Le document sera mis à jour en conséquence.

6.4 La présidente a invité la directrice générale Alice Albright à apporter ses commentaires.

6.5 La directrice générale a saisi l'occasion pour indiquer que cela conclut le développement du cadre de résultats. La définition de ce cadre est une réalisation remarquable et une étape importante pour le GPE. Ce sera un élément important de l'activité continue du GPE.

6.6 La présidente du Conseil a lu le texte relatif aux décisions recommandées et a invité les participants à formuler des observations ou des questions.

6.7 Six membres du Conseil ont félicité le Secrétariat pour l'achèvement du cadre et se sont engagés à continuer à travailler avec le Secrétariat sur le défi permanent de collecte des données. Il a en outre été souligné qu'une assistance serait nécessaire pour recueillir les données au niveau des pays.

6.8 La présidente a pris note du consensus sur la décision recommandée avec amendement et l'a considérée approuvée par le Conseil.

6.9 La décision suivante a été approuvée :

BOD/2016/10-04—Les Indicateurs de base et les indicateurs non-essentiels du Cadre de résultats : Le Conseil od'administration :

1. Approuve les indicateurs non-essentiels du Cadre de résultats énoncés dans l'Annexe 1 du BOD/2016/10 DOC 06.
2. Approuve les jalons et cibles associés aux indicateurs non-essentiels.
3. Approuve les ajustements aux indicateurs de base conformément aux informations de l'Annexe 1.

7. Autres Questions

7.1 La présidente remercie le Conseil pour sa participation à l'audioconférence. Le Secrétariat distribuera le texte de décision approuvée et le compte-rendu de la réunion dans les plus brefs délais.

7.2 La présidente rappelle aux membres du Conseil qui ne se sont pas encore inscrits pour assister au séminaire de réflexion du Conseil et à la réunion à Siem Real au Cambodge du 30 novembre-2 décembre, de s'inscrire dans les plus brefs délais pour garantir leurs salles de réunion et recevoir une lettre d'invitation pour les aider dans leurs démarches de visa.

7.3 La présidente **demande s'il y a un membre du Conseil qui a des questions diverses** qu'il aimerait brièvement soulever où examiner annonçant que le Secrétariat n'a plus d'autres points à l'ordre du jour**.**

7.4 En l'absence d'autres questions à aborder, la présidente du Conseil lève la séance, remerciant tout le monde pour le temps.

8. ANNEXE

Annexe 1 : La Liste de participants

Annexe 1 – Participants à l'audioconférence

1. **Liste de Participants du Conseil :**

Pays partenaires en développement	
Afrique 1	Grace Nankabirwa *au nom de* Daniel Nkaada, Membre du Conseil, Ouganda
Afrique 3	H.E George K. Werner, Membre suppléant du Conseil, Liberia
Asie & Pacifique	H.E. Lytou Bouapao, Membre du Conseil, Lao PDR H.E. Allah Bakhsh Malik, Membre suppléant du Conseil, Pakistan
Amérique Latine & Caraïbes	Mr. Nesmy Manigat, Membre suppléant du Conseil, Haïti
Donateurs	
Donateur 1	Chantal Nicod, Membre du Conseil, Suisse Anne-Francois Paradis, Membre suppléant du Conseil, Belgique
Donateur 2	Rebecka Alffram, Membre suppléant du Conseil, Suède
Donateur 3	Alicia Herbert, Membre du Conseil, Royaume Uni Nancy Smyth, Membre suppléant du Conseil, Canada
Donateur 4	Patrick Empey, Membre suppléant du Conseil, Irlande
Donateur 5	Marja.Karjalainen *on behalf of* Klaus Rudischhauser, Membre du Conseil, EC
Donateur 6	Sue Graves – Membre suppléant du Conseil, Australie
Non-Gouvernemental	
OSC 1	Tony Baker, Membre suppléant du Conseil, RESULTS Eduction Fund
OSC 2	Zehra Arshad, Membre suppléant du Conseil, Pakistan Coalition for Education
OSC 3	David Edwards, Membre suppléant du Conseil, Education International
Secteur privé/ Fondations	Randa Grob-Zakhary, Membre du Conseil,
Agences Multilatérales	
UNESCO/UNHCR	Jordan Naidoo *au nom de* Qian Tang, Membre du Conseil, UNESCO Carol Batchelor, Membre suppléant du Conseil, UNHCR
UNICEF	Omar Abdi, Membre du Conseil, UNICEF Josephine Bourne, Membre suppléant du Conseil, UNICEF
Banques multilatérales / régionales	Luis Benveniste, Membre du Conseil, la Banque Mondiale

1. **Excusés**
 Nathalia Feinberg, Membre du Conseil, Danemark
 Cheikh Mbow, Membre du Conseil, COSYDEP
 Minister Hanif Balkhi, Membre du Conseil, Afghanistan
 Minister Shigutie Wolassa, Membre du Conseil, Ethiopie
 Amanda Gardiner, Membre suppléant du Conseil, Pearson plc
 H.E. Sandra Maribel Sanchez Rivera, Membre du Conseil, Honduras

2. **Présidente et participants du Secrétariat /Membres**
 Julia Gillard, Presidente
 Alice Albright, Directrice générale
 Karen Mundy, Directrice technique
 Charles Tapp, Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures
 Margarita Focas Licht, Responsable de l'équipe de soutien aux pays
 Padraig Power, Directeur des finances et des opérations
 Jean-Marc Bernard, Directeur technique adjoint
 Moritz Bilagher, Spécialiste senior du suivi/évaluation
 Ruth Dantzer, Chargée senior des opérations du Conseil
 Johanna Van Dyke, Chargée des opérations du Conseil
 Michaelle Wane, Assistante senior - Opérations du Conseil
 Henfry, Sally-Anne, Chef adjointe de cabinet et conseillère de la présidente du Conseil
 Claire A. Horton, Assistante de la directrice